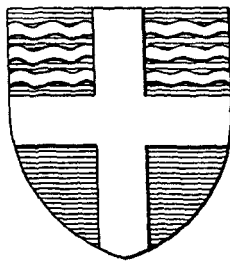


COMMUNE DE VERSOIX

**Compte rendu
administratif et financier
de l'exercice 1982**

pour la période du 1er avril 1982 au 31 mars 1983

présenté au
CONSEIL MUNICIPAL
par le
CONSEIL ADMINISTRATIF



Renseignements

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée *par écrit* au Conseil administratif.

Les conseillers administratifs reçoivent à la Mairie sur rendez-vous.

Secrétariat. — Le secrétariat de la Mairie est ouvert du lundi au vendredi, de 7 h. 30 à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h. 30. — Compte de chèques postaux : 12 - 2827. — Téléphone : 55 21 21 - 55 21 22 - 55 10 25.

Etat civil

Mariages : les mariages sont célébrés par l'officier d'état civil ou son suppléant du lundi au vendredi. Les émoluments demandés sont ceux fixés par le tarif cantonal.

Décès et inhumations : en cas de décès, prévenir immédiatement les pompes funèbres. Concessionnaire officiel : Pompes Funèbres Générales, avenue du Cardinal-Mermillod 46, 1227 Carouge, téléphone 42 30 60. L'entreprise de pompes funèbres choisie se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès et à l'organisation du convoi funèbre.

Bibliothèque. — Rampe de la Gare 2. Ouverture : mardi, de 15 h. à 19 h.; mercredi, de 15 h. à 18 h.; jeudi, de 9 h. 30 à 12 h.; samedi, de 9 h. 30 à 12 h.

Service de soins infirmiers à domicile. — Mlle Mireille Curchod, Mme Rose-May Horvath et Mlle Marie-Gabrielle Maye. Rampe de la Gare 4. Téléphone 55 10 80, de 11 h. à 12 h. — Pesée des nourrissons le jeudi, de 15 h. à 16 h. 30.

Bureau d'information sociale et juridique (B.I.S.). — Route de Suisse 71. Ouvert le vendredi, de 13 h. 30 à 17 h. 30. Téléphone 55 27 75.

Entraide familiale de Versoix et environs. — Président : M. Robert Piccot. — Responsable du placement : Mme Cornelia Herzer, téléphone 55 44 40.

Aide ménagère au foyer. — Centrale : rue des Vollandes 30, téléphone 36 12 10.

Inspecteur du bétail. — M. Walter Michel, Sauverny-sur-Versoix. — Suppléant : M. Marcel Lacroix, Sauverny-sur-Versoix.

Service du feu. — *Etat-major* : Cap G. Alessi, téléphone 55 16 53; Plt P. Marcuard, téléphone 55 20 25; Lt Cl. Lehmann, téléphone 55 29 11.

Protection civile. — Chef local : M. Albert Jaccard, p. ad. Mairie de Versoix.

Gendarmerie. — Route de Suisse 69. Téléphone 55 10 21.

Levée des ordures

Secteur lac : soit la partie de la commune située entre le lac et la voie CFF, chaque lundi, mercredi et vendredi dès 6 h. 30 du matin.

Secteur Jura : soit la partie de la commune située au-dessus de la voie CFF, chaque lundi et vendredi dès 6 h. 30 du matin. Les immeubles locatifs de ce secteur sont également levés chaque mercredi.

La levée des déchets imputrescibles (verre, ferraille, etc.) dont le poids est limité à 30 kg. a lieu le premier jeudi de chaque mois pour toute la commune.

Les levées qui coïncident avec des jours fériés officiels ne sont pas remplacées.

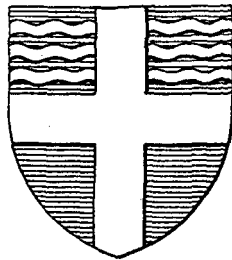
L'emploi des sacs à ordures en matière plastique est vivement recommandé.

COMMUNE DE VERSOIX

**Compte rendu
administratif et financier
de l'exercice 1982**

pour la période du 1er avril 1982 au 31 mars 1983

présenté au
CONSEIL MUNICIPAL
par le
CONSEIL ADMINISTRATIF



CONSEIL MUNICIPAL

élu le 8 avril 1979

Entré au Conseil en :

PARTI RADICAL

MM. Brunet Jean-Pierre	1979
Conti Daniel	1979
Courtois Michel	1979
Marquis Jean-Pierre	1972
May Samuel	1963 et 1975
Mme Rey Lise	1982

PARTI DÉMOCRATE-CHRÉTIEN

Mme Falconnet Denise	1979
M. Macheret Pierre	1967 et 1979
Mme Pernet Micheline	1967
MM. Piccot Jean-Pierre	1975
Rossetti Cédric	1977
Salamin Pierre-Marie	1971

PARTI LIBÉRAL

Mme Kraus-Gurny Liselotte	1975
MM. Lacroix Raymond	1979
Picot Jacques	1979
Schneckenburger René	1979

PARTI SOCIALISTE

MM. Guex Jean-Daniel	1979
Jauslin Georges	1979
Röthlisberger Jean-Claude	1979
Schmutz Pierre-Yves	1979

ENTENTE COMMUNALE

M. Meyll Pierre	1975
-----------------	------

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

pour la période 1982-1983

Président :	M. Pierre-Marie Salamin
Vice-président :	M. René Schneckenburger
Secrétaire :	M. Jean-Pierre Brunet

COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission des finances : Wicht Pierre, CA délégué; Marquis Jean-Pierre, président; Conti Daniel, Jauslin Georges, Lacroix Raymond, Meyll Pierre, Pernet Micheline, Röthlisberger Jean-Claude, Salamin Pierre-Marie, Schneckenburger René.

Commission des bâtiments : Ferrero Claude, CA délégué; Macheret Pierre, président; Brunet Jean-Pierre, Jauslin Georges, Lacroix Raymond, Meyll Pierre, Picot Jacques, Rey Lise, Rossetti Cédric, Röthlisberger Jean-Claude.

Commission des travaux : Ramseyer Gérard, CA délégué; Picot Jacques, président; Courtois Michel, Falconnet Denise, Lacroix Raymond, Marquis Jean-Pierre, Meyll Pierre, Piccot Jean-Pierre, Röthlisberger Jean-Claude, Schmutz Pierre-Yves.

Commission d'aménagement et urbanisme : Wicht Pierre, CA délégué; May Samuel, président; Courtois Michel, Guex Jean-Daniel, Kraus-Gurny Liselotte, Macheret Pierre, Meyll Pierre, Picot Jacques, Salamin Pierre-Marie, Schmutz Pierre-Yves.

Commission des sports : Ramseyer Gérard, CA délégué; Schneckenburger René, président; Brunet Jean-Pierre, Conti Daniel, Guex Jean-Daniel, Kraus-Gurny Liselotte, Meyll Pierre, Piccot Jean-Pierre, Rossetti Cédric, Schmutz Pierre-Yves.

Commission sociale et culturelle : Ferrero Claude, CA délégué; Pernet Micheline, présidente; Falconnet Denise, Guex Jean-Daniel, Jauslin Georges, Kraus-Gurny Liselotte, May Samuel, Meyll Pierre, Rey Lise, Schneckenburger René.

Commission de gestion du Fonds Livada : Wicht Pierre, président; Lacroix Raymond, May Samuel, Meyll Pierre, Pernet Micheline, Schmutz Pierre-Yves.

Commission des nuisances aériennes : Ferrero Claude, CA délégué; Schmutz Pierre-Yves, président; Brunet Jean-Pierre, Lacroix Raymond, May Samuel, Meyll Pierre, Pernet Micheline, Piccot Jean-Pierre, Röthlisberger Jean-Claude, Schneckenburger René.

COMMISSION SPÉCIALE

Commission de réclamation de la taxe professionnelle : Golay Edouard, Lehmann Claude, Magnin Willy (nommés par le Conseil municipal); Lacroix Marcel, Mühlheim Hermann (nommés par le Conseil administratif); Bianchetti Maurice, Mettaz Ferdinand (nommés par le Conseil d'Etat).

CONSEIL DE LA FONDATION COMMUNALE VERSOIX-CENTRE

Président : May Samuel; membres : Wicht Pierre, Estier André, Leyvraz Jean, Jauslin Georges, Knochblauch Pierre, Ricci François.

CONSEIL ADMINISTRATIF

élu le 6 mai 1979

MM. Ferrero Claude, Ramseyer Gérard, Wicht Pierre

Répartition des fonctions administratives

M. Claude Ferrero (suppléant : M. Gérard Ramseyer)

Bâtiments - Bibliothèque - Instruction publique - Protection civile - Service du feu - Problèmes sociaux - Activités culturelles - Aviation et aéroport.

M. Gérard Ramseyer (suppléant : M. Pierre Wicht)

Routes et travaux - Voirie - Assainissement - Cours d'eau - Plage - Sports - Stades et places de jeu - Agriculture - Forêts - Cimetière - Affaires militaires.

M. Pierre Wicht (suppléant : M. Claude Ferrero)

Administration générale - Finances - Taxe professionnelle - Locations - Police et circulation - Aménagement et urbanisme - Etat civil.

Compte rendu administratif et financier

de l'exercice 1982

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le compte rendu que nous avons l'honneur de vous soumettre, conformément à la loi, est ainsi le dernier de la législature 1979-1983. Il couvre, sur le plan administratif, la période s'étendant du 1er avril 1982 au 31 mars 1983. En revanche, les états financiers se rapportent à l'exercice 1982 uniquement.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal a tenu neuf séances plénières durant la période sous revue. Il s'y est ajouté une séance interne de travail et trente-cinq réunions des diverses commissions.

Nous mentionnons les décisions les plus importantes, dont certaines seront traitées de façon détaillée dans les chapitres les concernant.

4 mai 1982 :

- Présentation du compte rendu administratif, des comptes financiers de l'exercice 1981 et des crédits supplémentaires.
- Décision de reconstruction du bâtiment de la halte de Pont-Céard, en collaboration avec les CFF.
- Préavis sur la route d'évitement de Versoix.

25 mai 1982 :

- Crédits supplémentaires de l'exercice 1981.
- Adoption des comptes financiers et du compte rendu administratif de l'exercice 1981.
- Financement du solde de l'acquisition de la propriété 151, route de Suisse.
- Renouvellement du bureau du Conseil municipal.

27 septembre 1982 :

- Emprunt de Fr. 1.200.000,— auprès de la Caisse d'Epargne du canton de Genève pour payer le solde de l'acquisition de Bon-Séjour.
- Décision de ne pas acquérir la propriété « Barakat ».

18 octobre 1982 :

- Présentation du budget communal pour 1983.
- Décision de construire un bâtiment locatif à Bon-Séjour et d'en confier la réalisation à la Fondation communale Versoix-Centre.

15 novembre 1982 :

- Crédit de Fr. 75.000,— pour l'aménagement du passage public au sud de l'immeuble des PTT.
- Adoption du budget 1983.

13 décembre 1982 :

- Approbation du rapport de gestion et des comptes 1981 de la Fondation communale Versoix-Centre.
- Décision de constituer une commission devant étudier la construction d'une maison pour personnes âgées.
- Crédit de Fr. 90.000,— pour ouvrir un concours en vue de la construction d'une salle omnisports.

26 janvier 1983 :

- Emprunt de Fr. 2.000.000,— auprès de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents.
- Crédit de Fr. 165.000,— pour des travaux d'amélioration du bâtiment de la buvette de Port-Choiseul.

21 mars 1983 :

- Crédit de Fr. 605.000,— pour l'aménagement de deux nouvelles classes d'école à Bon-Séjour et la réfection du bâtiment central.
- Prêt de Fr. 100.000,— à la Société de tir de Versoix.
- Octroi d'un droit de superficie à la même société.

Une mutation est intervenue au sein du Conseil municipal en 1982 : M. Bernard Lusti, au terme de son année de présidence, a donné sa démission désirant se consacrer plus spécialement à son mandat de député au Grand Conseil. Elu en 1975, il aura ainsi passé sept ans au sein du Conseil municipal, et nous pouvons le remercier très sincèrement pour tout ce qu'il nous a apporté. Son successeur est Mme Lise Rey-Zollinger, première des « viennent ensuite » de la liste radicale, qui a été assermentée le 25 mai 1982.

En décembre 1982 est décédé M. Charles Corbat, ancien conseiller municipal. Il avait siégé dans les rangs du parti radical de 1957 à 1963 et de 1967 à 1971. A sa famille, nous renouvelons ici notre respectueuse sympathie.

Administration communale et personnel — Finances — Fonds spéciaux — Constructions, urbanisme et aménagement — Route d'évitement — Police et circulation — Etat civil — Statistiques

Conseiller administratif délégué : M. Pierre Wicht

Administration communale et personnel

Ainsi que nous en faisons état dans notre précédent compte rendu, Mlle Denise Rosé, secrétaire à la mairie durant vingt et un ans, a obtenu une retraite anticipée le 1er juillet 1982. Première collaboratrice de M. Marcel Lacroix, nommée à plein temps en 1961, elle remplit durant toute cette période ses fonctions avec grande conscience. Principalement responsable des contacts avec le public et du service de l'état civil, elle a donné le meilleur d'elle-même à ses fonctions et acquis la sympathie de tous. Malheureusement atteinte dans sa santé, elle a dû se résigner à abandonner prématurément son activité. Nous lui réitérons ici nos vœux sincères pour une longue retraite et une amélioration de sa santé.

Mme Hélène Levrat, après avoir assumé durant de nombreuses années la responsabilité de la bibliothèque et conservé depuis 1980 une activité de collaboratrice, s'est vue contrainte d'abandonner cette fonction pour des raisons de santé. Elle conserve cependant une activité de conseillère à notre bibliothèque où ses connaissances littéraires restent toujours très appréciées, et nous souhaitons qu'elle puisse encore longtemps nous apporter sa collaboration.

Elle a été remplacée à la bibliothèque par Mme Marie-Rose Levrat qui a ainsi repris les fonctions qu'elle exerçait jusqu'en 1980.

M. Michel Via, entré en fonction en janvier 1982 comme cantonnier, a préféré retourner à son ancienne profession. Il a quitté ses fonctions le 31 octobre 1982 et, en le remerciant pour son activité, nous pouvons regretter son trop court passage au service de notre commune.

En remplacement, a été nommé au poste de cantonnier M. Roland Grenier, qui fonctionnait depuis huit ans en tant que concierge-responsable de la salle communale. Ensuite de cette mutation, M. Philippe Janin a été engagé et a repris ce poste depuis le 1er février 1983.

L'effectif du personnel communal s'établit ainsi au 31 décembre 1982 :

— Secrétariat et état civil	4 personnes
— Service des travaux (cantonniers et jardiniers)	9 personnes
— Bûcheron (temps partiel)	1 personne
— Concierges et responsables des bâtiments :	
— à temps complet	4 personnes
— à temps partiel	7 personnes
— Bibliothèque (à temps partiel)	2 personnes
— Protection civile (à temps partiel)	3 personnes
— Gardien de plage et aide-cantonnier (temps partiel)	1 personne

Une nouvelle fois, le Conseil administratif tient à reconnaître le sérieux, le bon état d'esprit et l'intérêt au travail de l'ensemble du personnel communal. Le présent compte rendu est l'occasion de le remercier.

L'accroissement et la multiplication des tâches qui relèvent du secrétariat de la mairie nous ont incités à remplacer plusieurs machines de bureau par du matériel plus moderne et mieux adapté. C'est ainsi que nous avons fait l'acquisition de deux machines à écrire électroniques permettant de garder en mémoire certains textes à reproduire ultérieurement. Nos secrétaires se sont déclarées enchantées de ces acquisitions. Par ailleurs, nous avons décidé le remplacement de notre machine comptable mécanique de conception ancienne et de maniement lent. Notre choix, pour le remplacement, s'est porté sur un engin électronique, de conception et d'utilisation simples dont nous connaissions déjà les capacités et les possibilités. Cette nouvelle machine est en cours d'installation. Ces achats, effectués à des conditions raisonnables, ont pu être financés par le budget ordinaire.

Finances

Depuis quelques années, le Département des finances fournit pour l'établissement du budget annuel des renseignements plus précis et étayés sur des données réelles en ce qui concerne les prévisions des rentrées fiscales de l'année suivante. Il nous appartient toutefois de décider de l'évaluation de la valeur du centime, poste le plus important de nos recettes.

Comme chaque année, nous sommes restés prudents dans l'évaluation des diverses recettes et avons cherché à être aussi précis que possible dans le calcul des dépenses.

La communication du produit des centimes additionnels nous a, à nouveau, apporté une surprise agréable. Budgétisé à Fr. 105.000,—, soit pour un montant de Fr. 5.250.000,—, le produit a finalement atteint Fr. 5.472.000,—, soit Fr. 109.433,— par centime. Il faut cependant relever que les prévisions établies par le Département des finances, soit Fr. 115.500,—, n'ont pas été atteintes. Ce fait montre bien la prudence dont nous devons faire preuve lors de la préparation du budget.

La plus-value globale de nos recettes 1982 s'établit à Fr. 677.000,— par rapport au budget. Cela nous permet d'effectuer une attribution supplémentaire de Fr. 687.000,— à nos réserves, soit un montant total de Fr. 1.300.000,—. Le Conseil municipal est invité à procéder à l'affectation de cette somme.

Les dépenses sont restées dans des proportions raisonnables par rapport aux prévisions. Les dépassements sont de l'ordre de Fr. 235.000,—, soit le 3,41 % du budget. D'autre part, nous enregistrons sur d'autres postes des économies d'environ Fr. 319.000,—.

Le taux moyen des intérêts de nos emprunts s'est élevé à 5,67 % en 1982, alors qu'il était de 4,94 % en 1981. Cette augmentation est consécutive à la hausse des taux d'intérêts qui s'est manifestée depuis 1981.

Un nouvel emprunt a été nécessaire en 1982. Nous avons pu obtenir une somme de Fr. 1.200.000,— auprès de la Caisse d'Epargne du canton de Genève, ceci afin de régler le solde de l'acquisition de la propriété de Bon-Séjour. En raison des conditions favorables proposées par la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accident, à Lucerne, nous avons conclu un nouvel emprunt de Fr. 2.000.000,— début 1983. Cette somme n'est pas encore destinée à un emploi précis.

Fonds spéciaux

Comme les années précédentes, nous pouvons relever que nos fonds spéciaux, dont le détail figure dans les états financiers, ne sont que peu mis à contribution.

Le fonds communal de bienfaisance sert à résoudre quelques cas particuliers qui ne peuvent, par leur nature, émarger au poste budgétaire de l'office social municipal.

L'action du paquet de Noël, qui relève du « Fonds d'entraide » constitué à cet effet, permet comme chaque année de remettre à environ quatre-vingts familles ou personnes isolées de condition modeste un colis de denrées alimentaires lors des fêtes de fin d'année.

Le « Fonds Livada » a reçu, en 1982, le solde nous revenant de la succession de Mme Livada-Métein. Le montant total des versements a atteint la somme de Fr. 2.986.059,—. Compte tenu des intérêts accumulés, ce fonds représente à fin 1982 un capital de Fr. 3.343.000,—. L'accord pour l'utilisation des fonds, qui respecte les volontés de la donatrice, doit encore être mis au point avec les exécuteurs testamentaires.

Construction, urbanisme et aménagement

La crise immobilière qui sévit à Genève a, bien entendu, ses répercussions dans notre commune. En effet, les logements vacants sont inexistantes et il est pratiquement impossible de répondre positivement aux nombreuses demandes de solliciteurs d'appartements.

Un seul immeuble locatif a été terminé en 1982 : celui édifié conjointement par les PTT et la Coopérative d'habitation « Le Carillon », à la place de la Gare. Nous sommes heureux de saluer ici l'achèvement de cette importante construction, principalement en ce qui concerne les nouveaux locaux postaux dont les usagers ont pu bénéficier dès le 22 novembre 1982. Un commerce d'alimentation, plusieurs bureaux et deux médecins ont trouvé place dans la partie dite « commerciale ». Les appartements destinés à des fonctionnaires de la Confédération ont été occupés au début 1983.

La votation référendaire du 27 juin 1982 sur le plan d'aménagement du Grand-Montfleury a confirmé, avec une voix de majorité, le préavis du Conseil municipal du 27 janvier 1981 demandant au Département des travaux publics l'étude d'un nouveau plan tenant mieux compte de l'urbanisation déjà importante de la région. Cette décision a permis aux organes compétents d'aller de l'avant et d'étudier une solution mixte prévoyant la construction d'une troisième tour et d'un immeuble

de cinq niveaux. Les autorisations de construire sont actuellement attendues et les promoteurs ont présenté, en même temps, la requête pour le centre commercial déjà prévu dans les plans initiaux. La centaine d'appartements contribuera certainement à résoudre, dans une certaine mesure, la pénurie actuelle de logements.

Une grande propriété de notre commune, celle ayant appartenu à M. César Courvoisier, ancien maire, située entre la route de Sauvigny, le chemin Argand et la voie ferrée a été acquise par un groupe de promoteurs qui se propose d'y édifier une centaine de logements. Le projet doit encore faire l'objet d'un plan d'aménagement de quartier au sujet duquel le Conseil municipal devra se prononcer. La commune a demandé de pouvoir construire dans les sous-sols de ce complexe un poste d'attente et sanitaire pour la Protection civile.

Deux autres avant-projets d'immeubles locatifs de moindre importance sont à l'étude par des particuliers et ont fait l'objet de demandes préalables.

Le bâtiment locatif communal, sur le terrain de Bon-Séjour en prolongement des immeubles du « Domaine », est à l'étude par les soins de la Fondation communale Versoix-Centre, suite à une décision du Conseil municipal.

Les projets de constructions de maisons familiales mentionnés dans notre précédent compte rendu se sont poursuivis ou ont démarré.

Plusieurs groupes de villas en ordre contigu sont en voie d'achèvement. Mentionnons ceux du bas de la route de Saint-Loup, de l'avenue Lachenal, des « Jardins du Léman », du lotissement de Saint-Loup, du chemin Louis-Dégallier. Un certain nombre de logements étaient occupés à fin 1982.

Un très important et nouveau projet de construction est à l'étude sur les terrains de la propriété « Fleur d'Eau » à Versoix-la-Ville. Il s'agit de soixante logements en petits immeubles répartis dans cette vaste surface, destinés à la catégorie moyenne supérieure. Le projet réserve une importante zone de parc permettant de conserver l'ancienne maison de maîtres et l'ensemble des arbres.

Plusieurs propriétés communales font actuellement l'objet d'études en vue de rénovations et d'une meilleure utilisation. Il s'agit tout d'abord des bâtiments route de Suisse 151 acquis de M. et Mme Paul Naine; ensuite du petit immeuble route de Suisse 25 dont l'état de délabrement nécessite en fait une reconstruction et enfin du groupe d'immeubles situés entre la rue des Boucheries et celles des Dissidents et des Moulins. Ce dernier groupe devrait trouver une destination d'usage partiellement public. Le Conseil municipal aura encore à prendre les décisions définitives lorsque nos architectes auront terminé leurs projets.

En 1982, MM. Favarger ont finalement obtenu l'autorisation pour leurs importants travaux de reconstruction de la fabrique de chocolat. Particulièrement nécessitée par le passage de la route d'évitement du Bourg, cette restructuration permettra à cette ancienne et importante entreprise locale de meilleures conditions de travail et d'organisation de sa fabrication.

Mentionnons enfin que l'on assiste à quelques rénovations ou transformations d'anciens immeubles.

Le bureau ACAU (Atelier coopératif d'architecture et d'urbanisme), mandaté conjointement par la commune et le Département des travaux publics pour l'étude d'un nouveau plan d'aménagement, a procédé à ses premiers travaux dès le début de 1982. En décembre 1982, la commission d'aménagement et d'urbanisme a pu prendre connaissance de l'inventaire général exposant la situation actuelle.

Route d'évitement de Versoix

Nous introduisons ce nouveau chapitre dans le compte rendu annuel afin d'expliquer les problèmes qui se présentent avec cet important projet.

Il convient tout d'abord de rappeler que la réalisation d'une traversée routière de Versoix est du ressort du canton. Nous ne pouvons cependant pas accepter sans autre ce qui nous est proposé et nous apprécions que de récentes dispositions légales cantonales confèrent aux communes un droit de préavis à ce sujet.

Les études entreprises depuis de nombreuses années par le Département des travaux publics et suivies par les autorités communales ont abouti au début 1982 à la mise à l'enquête publique d'un projet de route d'évitement du Bourg de Versoix sur un tronçon quittant le tracé actuel avant la jonction avec la route des Fayards et le rejoignant à la hauteur de l'église catholique, soit une longueur totale de 1200 mètres, dont 350 mètres en tunnel.

Cet ouvrage peut être considéré comme la plus importante entreprise de génie civil depuis la construction de l'autoroute. Sa réalisation va provoquer, durant plusieurs années, d'importantes perturbations dans la circulation routière de la commune. Actuellement, le Conseil administratif suit de près les travaux d'étude conduits par la Direction du génie civil cantonal, assisté par deux ingénieurs-conseils chargés d'une mission de coordination entre les autorités cantonales et communales.

Le projet a été soumis à l'enquête publique avec exposition des plans en février 1982 après une séance d'information placée sous la présidence de M. le conseiller d'Etat Christian Grobet.

Le Conseil municipal a pu ensuite donner un préavis favorable au projet en date du 4 mai 1982, préavis assorti d'un grand nombre de demandes et de précisions. Sur cette base, et après examen d'une trentaine de remarques et de demandes de propriétaires et groupements concernés, le Département des travaux publics a affiné son projet.

Toutefois, le préavis communal a fait l'objet d'un référendum demandant un gabarit restreint à deux pistes de circulation pour les ouvrages d'art, soit les ponts et le tunnel. Huit cent soixante-quatre signatures ont été recueillies dans le délai nécessaire et la votation a eu lieu le 17 octobre 1982. A cette occasion, le préavis du Conseil municipal a été confirmé à une très large majorité.

Le référendum était suivi d'une initiative en faveur de la réalisation de la route d'évitement, mais en la limitant à deux pistes de circulation. Cette demande a recueilli huit cents quarante-sept signatures dans les délais. Au vu du résultat de la votation référendaire, les responsables ont toutefois jugé préférable de retirer leur projet, ce qui a été enregistré par le Conseil municipal lors de sa séance du 13 décembre 1982.

Les objections communales les plus importantes ont été ainsi levées et les services techniques cantonaux sont maintenant à même d'avancer dans la voie de la réalisation. Selon les derniers renseignements en notre possession, les travaux doivent débuter au début de 1984.

Durant cette période d'attente et de préparation, les services de l'Etat ont entrepris l'achat des terrains nécessaires. Un certain nombre de propriétés sont acquises et, à ce jour, huit habitations sur le tracé sont démolies ou en voie de l'être.

Pour aider à des relogements provisoires d'entreprises ou d'artisans, la commune a loué aux PTT les locaux de l'ancienne poste devenus libres en fin d'année.

Police et circulation

Une partie des problèmes relevant de ce chapitre se rapporte à des questions de circulation routière et de parcage des véhicules. Les cas qui nous sont soumis sont examinés avec la gendarmerie et le service de la circulation. Il faut cependant rappeler que les impératifs découlant de la loi sur la circulation routière et la pratique en vigueur, de même que la configuration des lieux, ne permettent pas toujours de donner une suite favorable aux demandes présentées.

Nous pouvons signaler qu'une amélioration a pu être apportée au carrefour de la route de Suisse à la hauteur de la Caisse d'Epargne : un léger déplacement de la ligne de démarcation permet une plus grande fluidité du trafic dans le sens Genève-Versoix-la-Ville. En attendant la construction de la route d'évitement, il n'est pas possible d'améliorer la circulation à la route de Suisse, malgré le nombre croissant des véhicules circulant sur cette artère.

Nous devons malheureusement relever les stationnements illicites de véhicules à certains endroits de l'agglomération qui ont une tendance à se multiplier. La gendarmerie est ainsi obligée d'intervenir envers les réfractaires.

Nous relevons également une nouvelle fois l'indiscipline des collégiens cyclistes et cyclomotoristes dans le secteur du bas de la route de Saint-Loup et du passage sous-voies de la gare. A la suite des plaintes parvenues à notre mairie, des mesures de surveillance et de dissuasion vont être entreprises.

Au début de 1983, nous avons enregistré avec satisfaction la décision de la police d'ouvrir le poste de gendarmerie jusqu'à 21 h. 30 au lieu de 19 h. 30. Il nous a été aussi agréable d'apprendre qu'une ouverture plus tardive est envisagée. La présence sur place de la police revêt toujours un aspect préventif auquel l'ensemble de la population est sensible.

Les changements de personnel au poste de gendarmerie de Versoix sont nombreux. Mentionnons que le brigadier Matthieu a été remplacé à la tête du poste par le brigadier Rieben. Ensuite de la nouvelle organisation de la gendarmerie, M. Rieben a été promu au grade de maréchal. Il a quitté Versoix pour remplir une fonction à Genève et nous lui souhaitons un plein succès dans ses nouvelles attributions. Actuellement, le poste est dirigé par le maréchal Yerly, assisté du brigadier Vuagniaux; en leur souhaitant la bienvenue, nous espérons qu'ils continueront à porter attention à tous nos problèmes.

Etat civil

Il a été célébré cinquante-sept mariages (septante-huit en 1981), enregistré seize décès (dix-huit en 1981) et une naissance (aucune les années précédentes) à Versoix, du 1er janvier au 31 décembre 1982.

Durant la même période, trente et une naturalisations d'étrangers ont été enregistrées au registre des familles, recouvrant ainsi quarante-deux nouveaux Versoisiens.

Notre service d'état civil a délivré cent quarante-trois extraits divers durant l'année 1982.

Il a été procédé à trente-quatre inhumations dans notre cimetière, dont dix incinérations. Il faut ajouter à ces chiffres l'utilisation de sept nouvelles cases au columbarium.

Statistiques

La population versoisienne a évolué comme suit entre le 31 décembre 1981 et le 31 décembre 1982 :

	1981		1982	
Total	8134		8196	
soit :				
genevois	2098		2135	
confédérés	3148		3193	
étrangers	2888	8134	2868	8196
se répartissant :				
— <i>hommes</i>				
genevois	981		986	
confédérés	1413		1433	
étrangers	1525	3919	1503	3922
— <i>femmes</i>				
genevoises	1117		1149	
confédérées	1735		1760	
étrangères	1363	4215	1365	4274
		8134		8196

Le nombre est ainsi resté stable en 1982. La raison en est le faible nombre de constructions de logements terminés durant l'année.

Routes — CFF — Service des travaux — Assainissement — Voirie — Cours d'eau, plage et port — Sport, stade et emplacements de sport — Sociétés locales — Agriculture — Forêts — Cimetière — Décoration florale — Patrimoine.

Conseiller administratif délégué : M. Gérard Ramseyer

Routes

De 1982 à 1990, le réseau routier communal sera concerné de manière importante et directe par le chantier cantonal de la route d'évitement du Bourg. Nous estimons dès lors qu'il est judicieux de nous borner momentanément à un entretien normal et ponctuel de nos artères et de réserver à plus tard les deniers consacrés aux chantiers «grands travaux routiers». Nous n'avons donc pas conduit pendant l'année sous référence de chantiers routiers marquants.

La «place du Bourg» (appellation provisoire) n'est pas entrée comme prévu dans sa phase de réalisation en 1982. La Commission cantonale des sites n'a pas accepté les plans proposés. C'est ainsi que l'idée d'une place-forum en dénivelé, d'un caractère hors-circulation accusé, a dû être abandonnée. La «place du Bourg» sera à niveau, son cachet architectural sera donné par ses décorations au sol et son périmètre partiellement pavé a été étendu à la rue de l'Industrie et aux débouchés des rue des Moulins et rue des Boucheries. Il est résulté de cette péripétie regrettable un retard de plus de douze mois, ce dossier ne venant que tout récemment de passer dans le dicastère sous référence.

Nos idées quant à la conception nouvelle de la route de Sauvigny et du pont par-dessus l'axe ferroviaire ont été acceptées tant par les CFF que par le Département des travaux publics. Il s'agira d'un aménagement global du secteur, priorité étant donnée à la sécurité des usagers. Après une année consacrée à l'étude du projet, la phase de réalisation est attendue pour l'exercice prochain.

CFF

Depuis quelques années également, nous négocions avec les CFF et le Département des travaux publics une amélioration du système d'alimentation de la Papeterie de Versoix en cellulose par wagons CFF transportés sur trucks routiers. Nos idées ont été acceptées, la phase de conception d'un nouveau quai de déchargement côté Jura des voies CFF s'achève, le chantier de construction s'ouvrira dans le prochain exercice. Il doit impérativement précéder les travaux de la route de Sauvigny, en particulier la reconstruction du pont CFF, sans quoi l'alimentation de la Papeterie de Versoix ne pourrait plus être assurée.

La reconstruction de la halte CFF de Pont-Céard a été menée à chef en automne 1982. Inaugurée le 23 février 1983, d'un caractère

plaisant et d'une conception originale, cette halte est une contribution importante à la sécurité des voyageurs, et sa capacité d'accueil a été doublée. L'architecte de cette réalisation est M. A. Rességuier, que nous remercions de sa collaboration.

Service des travaux

Le service des travaux a été doté d'un nouveau tracteur Ford 4610. Cet engin de traction est en outre équipé tant pour les travaux de déblayement de la neige que pour le montage de la tente communale au moyen d'une nacelle. Son acquisition permet une meilleure répartition des moyens motorisés sur l'ensemble des tâches assumées par le service des travaux.

Assainissement

Les efforts de notre commune dans le domaine de l'assainissement ont été particulièrement marqués par l'exécution du collecteur de Richelien. C'est un ouvrage important de 1,8 kilomètre, d'une conception par endroits hardie. Les crédits de construction ont été votés le 29 septembre 1980, le collecteur a été inauguré le 24 novembre 1982 et son coût approche un million. Il aura ainsi nécessité deux ans de préparation et un dossier de quatre cent vingt-cinq pages. Il a cependant connu une phase de réalisation rapide de mars à octobre 1982, bénéficiant de conditions météorologiques favorables. Il a également permis des contacts étroits et sympathiques avec les propriétaires touchés par son tracé. Nous les remercions ici de leur compréhension. Il a enfin donné à notre administration l'occasion d'une concertation bienvenue avec les milieux écologiques et la possibilité d'une collaboration étroite avec les organismes de la Ville de Genève. Le collecteur de Richelien est un apport de première importance dans notre lutte contre la pollution des eaux de la Versoix.

Mentionnons en outre que les collecteurs du secteur médian du chemin Dégallier ont fait l'objet d'un examen télévision destiné à contrôler leur état de fonctionnement et que l'opération d'assainissement du secteur de l'avenue Choiseul a trouvé son épilogue dans le versement par les promoteurs du Petit-Montfleury de leur contribution financière.

Voirie

En 1982, la commune de Versoix a fait détruire 2431 tonnes d'ordures et livré 108 tonnes de résidus imputrescibles. Le tableau ci-dessous vous renseigne sur l'évolution enregistrée dans ce domaine.

Année	Tonnage	Coût
1976	1631 tonnes	Fr. 137.000,—
1980	2187 tonnes	Fr. 186.000,—
1981	2341 tonnes	Fr. 199.000,—
1982	2431 tonnes	Fr. 207.000,—

La récupération du verre connaît un succès régulier, les containers ad hoc sont maintenant entrés dans les mœurs. Pour les douze derniers mois, ce sont environ soixante tonnes de verre qui ont ainsi été récupérées, le profit financier de l'entreprise étant essentiellement constitué par l'économie faite sur le coût de destruction des ordures.

La récupération du papier se poursuit au moyen de la benne sise sur le parking Lachenal. Une collaboration nouvelle s'est instaurée avec une entreprise genevoise. Le produit découlant de ce ramassage (Fr. 1,50 les cent kilos) va intégralement aux écoles pour leurs courses scolaires.

Cours d'eau, plage et port

Dans l'optique de la réalisation de la route d'évitement du Bourg, l'usine Favarger a procédé à d'importants remaniements de ses structures internes. Le canal des usiniers doit en particulier trouver un aménagement nouveau, il a donc provisoirement été asséché. L'occasion nous est ainsi offerte d'en contrôler le lit et d'en réparer les berges.

Si la commune de Versoix est d'autre part membre de l'Association de sauvegarde du Léman, c'est qu'elle se préoccupe du problème général de la lutte contre la pollution des eaux. Dans cette optique, elle a organisé, le 3 mars 1983, un débat public d'information réunissant les représentants des fabricants de savons et détergents suisses, ceux des milieux de l'agriculture ainsi que les délégués d'organismes d'actions écologiques. Le public n'a répondu que discrètement à l'invitation qui lui était lancée; il n'empêche que la large audience accordée par la presse à ce genre d'initiative ne puisse que contribuer à la sensibilisation de l'opinion publique, la protection des eaux étant avant tout l'affaire de chacun.

La commune de Versoix a également patronné, au printemps 1982, une tentative privée de vente de lessive sans phosphates. Le succès a dépassé toutes les espérances des promoteurs puisque ce ne sont pas moins de 1440 kilos de lessive sans phosphates qui ont été vendus.

Comme par le passé, la plage de Versoix continue à bénéficier de l'activité intelligente et pleine d'initiative de notre garde-plage. La pratique de la planche à voile connaît un essor peu ordinaire. Les «planchistes» peuvent-ils coexister sans problèmes avec les baigneurs? Les mesures prises permettent de répondre par l'affirmative, mais il est douteux que la plage de Versoix puisse absorber un développement nouveau de ce sport de navigation. D'autres solutions doivent être cherchées ailleurs, c'est un problème qui n'apparaît pas comme simple.

Sport, stade et emplacements de sport

Le dossier du centre sportif et de délassément de «La Bécassière» devient volumineux. Nous bénéficions, depuis mars 1982, des services d'un ingénieur-conseil qui nous aide essentiellement à coordonner nos idées, sérier les problèmes et organiser notre action. Depuis juin 1982, un collègue d'architectes versoisien est à l'œuvre pour l'établissement

d'un avant-projet. Les solutions concrètes aux besoins exprimés sont maintenant discernées, il reste à leur donner une consistance et surtout une application sur le terrain : c'est l'objectif du prochain exercice.

Faisant œuvre de pionnier, la commune de Versoix a mis sur pied un concept de politique sportive communale. Adopté le 14 octobre 1982, il fixe de manière claire les prérogatives communales et celles incombant aux clubs sportifs. Il détermine également le fonctionnement de l'intervention de la commune de Versoix sur le plan financier et fournit un document complet de référence sur nos installations et le coût de leur entretien. Versoix compte 2633 sportifs répertoriés dans les sociétés locales, ils méritaient que leurs activités soient une fois pour toutes codifiées.

Fraîchement remise en état, la piste Placette-Parcours sportif de la commune de Versoix connaît un succès grandissant dont nous nous réjouissons.

Le stade municipal a cette année connu deux nouvelles opérations d'entretien. La première, conduite par M. Gérald Meylan, conseiller horticole genevois, a porté sur l'entretien des gazons. La seconde a consisté en l'amélioration des vestiaires sur le plan sanitaire.

Sociétés locales

L'activité des vingt-six sociétés locales de Versoix reste d'une remarquable densité. Pour l'essentiel :

- Organisée le 31 juillet 1982 par le Ski-Club, la fête intersociétés a connu son habituel succès. La victoire est revenue au « petit dernier né » : la Confrérie des œnologues.
- L'Association des cavaliers de la région de Versoix a inauguré, le 12 mai 1982, une nouvelle piste équestre dans les bois de Versoix et organisé, le 31 octobre 1982, sa traditionnelle chasse d'automne.
- Le Club de marche « Le Chamois » a comme chaque année mis sur pied une marche faisant connaître les magnifiques promenades de notre commune.
- La Société lémanique des courses de lévriers a mis sur pied nombre de compétitions nationales.
- Le Versoix-Badminton-Club, à la tête duquel M. A. Schurter a succédé à M. Ph. Leyvraz, a organisé successivement les Championnats lémaniques de badminton et le Championnat romand open.
- Le Club de tennis de table poursuit une activité remarquable malgré des installations plutôt maigres, situation que l'utilisation de la salle de gymnastique de Bon-Séjour est venue quelque peu détendre; il publie en outre un sympathique bulletin d'information, c'est une heureuse initiative.
- Le Judo-Club de Versoix occupe depuis octobre 1982 un nouveau local; il connaît un regain d'activité, en particulier au niveau des plus jeunes.
- Le Tennis-Club de Versoix est toujours à la recherche de courts supplémentaires pour faire face à la demande. Dans cette attente,

son activité connaît un succès populaire évident, particulièrement au niveau des juniors, ce dont nous nous réjouissons.

- La SFG-Versoix a organisé avec brio le Mémorial Freddy Bolt, complé cette année avec la Journée genevoise de gymnastique artistique. Nos gymnastes participent ainsi, bon an mal an, à une petite vingtaine de manifestations, une activité qui n'est pas près de se ralentir.
- Le FC Versoix vit toujours dans l'attente de nouveaux terrains; nous avons d'ailleurs renoncé à tenter de rendre au terrain d'entraînement un aspect plus convenable, eu égard au coût de l'opération.
- La Société de quilles «Les Gravines» a obtenu toute une série d'excellents résultats en championnat suisse.
- Le test d'orientation de nuit, organisé dans les bois de Versoix par l'Association suisse des sous-officiers, a connu un record de participation, ce qui nous fait plaisir.

Mille neuf cent quatre-vingt deux a vu le Club nautique de Versoix fêter son 20e anniversaire. A cette occasion, la commune de Versoix a contribué financièrement à l'achat d'un canot rapide. Cet anniversaire a été marqué par la publication d'un ouvrage intéressant dû à la plume de M. P. Marcuard, par une « Expo rétro Port-Choiseul » remarquablement réussie et par une régata réunissant les autorités cantonales et communales, assurément un bien bon souvenir pour chaque participant.

Le Versoix-Basket poursuit sur sa lancée; il aligne douze équipes en championnat, dont une équipe féminine au plus haut niveau de la compétition nationale. Il a organisé à mi-septembre son traditionnel tournoi réunissant vingt équipes dont trois venant de France et d'Israël. On notera en outre avec regret l'élimination sur le tapis vert de l'équipe féminine en Coupe de Suisse, une péripétie peu glorieuse pour les dirigeants de cette fédération, auxquels la commune de Versoix a désiré manifester son étonnement.

La Société de tir de Versoix a obtenu en mars 1983 un prêt communal de Fr. 100.000,— destiné à l'amélioration des installations du stand de tir. A remarquer également les exceptionnels résultats obtenus par les tireurs versoisiens sur le plan national, dont ils atteignent maintenant le plus haut niveau.

Les mérites sportifs 1982 ont été attribués à :

- M. Roger Sträuli, quadruple champion suisse senior II de badminton;
- M. Philipp Crowson, skieur canadien aveugle, parrainé par la commune de Versoix lors des Deuxièmes Championnats du Monde de sports d'hiver pour handicapés, dans les Alpes vaudoises;
- MM. Gilbert Rumo, Christophe Veuthey et Dominique Wavre, coéquipiers de « Disque d'Or III » lors du Tour du Monde à la voile;
- une distinction spéciale est allée à Mlles S. Bonadeï, C. Casagrande, Ch. Grenier, A. Wicht et à MM. P. Bariatti, D. Grenier, P. Girardin, E. Ohayon, A. Ravonel, D. Sintes, Ch. et J. Steigmeier, ainsi que MM. R. Colli et D. Mettaz, entraîneurs. Ils formaient l'équipe de

Versoix à « Jeux sans frontières 1982 », une participation qui demeurera mémorable. Rappelons que notre équipe s'est distinguée à deux reprises devant quatre-vingts millions de téléspectateurs, une première fois en Angleterre en triomphant des équipes de Frameries (B), West Dorset District (GB), Vila Real (P), Dieppe (F), Ulicjn (Y) et Lizzano (I); et ne s'inclinant en finale à Urbino en Italie que devant les Belges de la ville de Rochefort, mais l'emportant sur les équipes de Charnwood (GB), Madeira (P), Foix (F), Cacak (Y) et La Magdalena (I). Rarement la participation d'une équipe versoisienne à une compétition européenne aura obtenu un tel retentissement; nous souhaitons que ce soit le prélude à d'autres opérations de même envergure.

Agriculture

L'agriculture à Versoix se maintient à un niveau technique appréciable. Notre commune compte dix exploitations agricoles, essentiellement axées sur la culture céréalière (blé, orge, colza, maïs) et fruitière (pommes, poires, pruneaux). Deux exploitations élèvent également du bétail bovin (produits laitiers, accessoirement bétail de boucherie). La surface des terres consacrée à l'agriculture est restée identique, et plusieurs exploitants travaillent des terrains dans le canton de Vaud et en France voisine.

La réalisation d'une zone de jardins familiaux au chemin des Douves, à Richelien, n'a pas encore connu d'issue concrète sur le terrain. Comme il fallait le craindre, des voisins de cette parcelle, attachés à la défense de leurs intérêts privés sous couvert de préoccupations écologiques, retardent par tous les moyens légaux à leur disposition cette réalisation. Ils ont lancé, le 17 février 1982, une initiative communale qui a connu un net échec, faute d'un nombre de signatures suffisant. Ils ont ensuite fait opposition au Département des travaux publics lors du dépôt par la commune de la demande d'autorisation de construire. Si l'essentiel de l'argumentation présentée a été écarté, certains éléments ont cependant nécessité un avis de droit. Le temps s'écoule vite sitôt qu'on entre dans le domaine juridique. Nous restons néanmoins optimistes, forts de l'appui du Département des travaux publics, de la Fédération genevoise des jardins familiaux et de l'opinion publique qui comprend de moins en moins que des intérêts privés puissent ainsi nuire à l'intérêt public.

Forêts

Un tiers — soit environ trois cent cinquante hectares — du territoire communal est recouvert de bois et de forêts. La commune de Versoix en possède environ vingt hectares.

L'entretien normal de nos forêts se poursuit sans problèmes majeurs grâce au travail compétent de M. Jules Marendaz, notre bûcheron. La direction technique de ses interventions est assumée par les organes responsables du Département de l'intérieur et de l'agriculture.

Nous avons pu, cette année, mettre à disposition des associations de quartier, à titre gratuit, un sapin de Noël de bonne dimension. Cette

initiative, unanimement appréciée, sera poursuivie pendant deux ans encore, en fonction du nombre de plants de ce format à disposition.

Notre concertation avec l'Association de protection des bois de la rive droite du lac porte ses fruits. Une information mutuelle, le respect des idées des uns, des impératifs répercutés par les autres, permet une entente cordiale et efficace. Dans cet esprit, nous avons entamé la lutte contre des constructions sauvages en lisière de forêt, engagé une campagne d'information avec la Société genevoise des amis du chien, et rappelé à l'ordre certains utilisateurs des bois à des fins de détente et de loisirs.

Notre collaboration avec les Conservatoire et Jardin botanique de la Ville de Genève se poursuit. C'est ainsi que nous avons eu le plaisir de préfacier l'ouvrage «Genève Promenades botaniques» édité en été 1982, saluant ainsi «...son action didactique, intelligente et dynamique». En outre, la rédaction d'un ouvrage consacré spécifiquement aux bois de Versoix sur les plans botanique, géologique et faunistique est en cours.

Nous avons conçu le projet de réalisation au départ du parcours sportif communal, au chemin des Douves, d'un refuge forestier. L'accord du Département de l'intérieur et de l'agriculture a été obtenu. Les plans d'architecture de M. P. Imobersteg ont été agréés. Une proposition a été faite au Centre d'enseignement professionnel pour l'industrie et l'artisanat (CEPIA) de participer à cette réalisation sous forme de travail d'étude pour ses élèves des métiers du bois et du bâtiment. Cette initiative, pourtant saluée avec enthousiasme par la direction de cet établissement, n'a pas été retenue par les commissions d'apprentissage. La réalisation concrète de ce refuge est donc attendue pour le prochain exercice, elle sera l'œuvre d'entreprises privées.

Cimetière

Le renouvellement des arbres du cimetière se poursuit.

Le columbarium est maintenant utilisé de manière régulière, et les problèmes de marbrier que nous avons connus ont été éliminés.

Le règlement adopté par le Conseil municipal n'a pas encore été ratifié par le Conseil d'Etat; il fait l'objet d'une étude juridique complémentaire.

Décoration florale

La cérémonie de proclamation des résultats des concours floraux 1982, dédiée à la poétesse versoisienne Jeanne Charbonnier, a consacré, en catégorie I Mme Marguerite Aebi, et en catégorie II M. Alfred Schwab. Les prix d'estime, attribués aux autres concurrents, ont été cette année consacrés à la gastronomie locale.

Versoix a une nouvelle fois remporté le premier prix du Concours cantonal de balcons fleuris. Nous remercions ici la population de sa collaboration active et bien sympathique.

Patrimoine

La défense du patrimoine est une préoccupation commune à l'ensemble du Conseil administratif.

Nous mentionnerons sous ce chapitre la remise au public, le 12 juin 1982, du site rénové de la source d'Ecogia. Connu dès 58 avant J.-C., doté d'un monument érigé en 1824, cet emplacement est devenu l'un des lieux de promenade favori de notre population.

Le recensement architectural conduit par Mme Monique Bory, pour le compte de la Commission cantonale des monuments et des sites, se poursuit. Après le Vieux-Bourg, son action s'est portée sur le territoire sis entre la limite communale avec Genthod et l'avenue Deshusses. Versoix-la-Ville fera l'objet de la prochaine étape.

Nous avons entrepris la rénovation artistique des fontaines de Versoix. Ce travail, confié au sculpteur versoisien Marian Chlebny, a porté cette année sur la fontaine de la place Mussard. Il se poursuivra régulièrement pendant les quatre années à venir, ne pouvant être conduit qu'en période hivernale.

Le Conseil administratif s'est enfin préoccupé de la rénovation de nos immeubles dans le Vieux-Bourg, les études menées pendant l'année sous référence devant trouver un début d'exécution concrète dès le prochain exercice.

Bâtiments communaux — Ecoles — Bibliothèque — Activités culturelles — Actions sociales — Etablissement pour personnes âgées — Musique municipale — Service du feu — Protection civile — Aviation et aéroport

Conseiller administratif délégué : M. Claude Ferrero

Bâtiments communaux

Nous devons relever d'emblée que l'entretien courant de nos divers bâtiments représente une charge financière dont l'importance croît d'année en année. Nous profitons aussi, chaque fois que l'occasion se présente, d'apporter des améliorations et des compléments à nos installations.

Au groupe Lachenal, nous avons procédé, en été 1982, au remplacement du plancher de la scène de la salle communale. Complété par quelques travaux annexes, il s'est agi d'une dépense de près de Fr. 50.000,—. D'autre part, nous avons fait l'acquisition de nouvelles tables pour la salle inférieure, afin de remplacer celles qui dataient de dix-huit ans et avaient passablement souffert des nombreuses manipulations dont elles sont l'objet.

A l'école de Montfleury, nous avons dû procéder à des remises en état d'une partie du préau suite à des affaissements.

L'installation de l'Ecole de judo, devenue ensuite le Judo-Club, posait depuis de nombreuses années des problèmes de logement. Aucune solution satisfaisante n'avait été trouvée, et il avait fallu renon-

cer à utiliser une grande salle à Bon-Séjour en raison de l'état du bâtiment. Une occasion s'est présentée au début de l'automne de louer un bâtiment simple au 125, route de Suisse, au moment où le magasin qui l'occupait fermait ses portes. Divers aménagements ont été indispensables, partiellement aux frais du propriétaire, et partiellement aux frais de la commune. Le Judo-Club verse une participation au coût du loyer.

Ecoles

La direction de l'enseignement primaire a demandé l'ouverture d'une classe supplémentaire à la rentrée d'automne 1982. Cela a pu se faire sans difficultés puisque nous disposions d'un local déjà préparé à Bon-Séjour.

A fin mars 1982, l'effectif total des classes enfantines et primaires s'élevait à sept cent quarante-deux élèves, soit un nombre pratiquement identique à l'année précédente, et les trente-six classes se répartissent ainsi :

— Groupe Lachenal	3 1/2 classes enfantines 10 1/2 classes primaires 1 classe d'adaptation
— Ecole Courvoisier	1 classe enfantine
— Pavillons Argand/Pont-Céard	4 classes enfantines
— Ecole de Montfleury	4 classes enfantines 9 classes primaires
— Ecole de Bon-Séjour	3 classes primaires

Les élèves non domiciliés à Versoix sont actuellement au nombre de cinquante-cinq (cinquante-six en 1982), dont vingt-six venant de Chavannes-des-Bois (plus quatre), vingt-trois d'autres communes vaudoises, un de France et cinq des communes genevoises voisines.

La direction de l'enseignement primaire nous a déjà fait part qu'une nouvelle classe serait vraisemblablement nécessaire à la rentrée d'automne 1983. Nous avons donc mis en œuvre l'étude de deux classes supplémentaires au premier étage du bâtiment principal de Bon-Séjour. Cette possibilité d'extension était déjà prévue lorsque nous avons fait l'acquisition des bâtiments. L'étude de notre architecte a montré la nécessité d'entreprendre également des travaux de rénovation du bâtiment, spécialement en ce qui concerne l'isolation extérieure et les installations de chauffage, sanitaires et électriques. Le Conseil s'est prononcé favorablement pour ces travaux, dont le coût s'élèvera à Fr. 600.000,— environ, lors de séance du 21 mars 1983.

Nous rappelons une nouvelle fois les excellents rapports qui existent entre les autorités et le personnel communal d'une part, l'ensemble du corps enseignant et M. Maurice Janin, inspecteur des écoles de Versoix, d'autre part.

Nos relations sont aussi excellentes avec la direction et les maîtres du Collège des Colombières. Un changement important s'est produit en 1982 dans cet établissement : M. André Hunziker, directeur depuis l'ouverture du collège en 1973, a pris sa retraite. C'est l'occasion de

rappeler ici que nous lui devons la création d'«Ecole et Quartier», institution de rapprochement, de formation et de loisirs de notre région, dont le succès n'est plus à démontrer. Il a été remplacé à la tête du Collège par M. Georges Schürch, déjà connu à Versoix.

Nous ne voulions pas manquer de relever le succès habituel de la fête des promotions, qui est toujours le grand rassemblement de la population versoisienne. Pour la première fois, notre nouveau corps de musique y a participé en défilant au cortège.

Le restaurant scolaire de Bon-Séjour, en fonction depuis novembre 1981, est aisément accessible à pied par les enfants, de quelque bâtiment scolaire qu'ils proviennent. Grâce à l'encadrement assuré le long des parcours par trois diligents convoyeur et convoyeuses, pendant les repas par d'attentifs adultes bénévoles, tout se passe bien. La qualité des repas servis est appréciée par chacun.

Ouvert pendant les 38 1/2 semaines d'école, soit 154 jours, il a servi 5350 repas, soit environ 35 par jour.

Nous remercions chaleureusement toutes les personnes qui assurent, dans la bonne humeur, une tenue impeccable; nous nous réjouissons de la collaboration de Mme Danièle Martin, qui vient d'accepter la fonction d'administratrice-coordinatrice.

Bibliothèque

Nous avons évoqué dans le chapitre sur le personnel la distribution actuelle des tâches, sous la responsabilité de Mme Françoise Genequand, bibliothécaire.

Dès avril 1982, suite à une enquête qui avait recueilli 232 réponses, nous avons modifié partiellement les jours et heures d'ouverture hebdomadaire. Les lecteurs se sont bien adaptés, et ce ne sont pas moins de 17.259 livres qui ont été prêtés en 1982 (16.667 en 1981).

Les nouvelles acquisitions, dont des listes paraissent deux fois par an, ont représenté 643 livres achetés et 220 livres reçus; nous remercions les généreux donateurs.

L'élaboration en cours de fichiers, soit par titre, soit analytique, assure une meilleure connaissance du fond de la bibliothèque et facilite grandement le conseil aux lecteurs.

Nous sommes très contents de la marche de notre bibliothèque et nous espérons que toujours plus nombreux seront ceux qui viendront puiser dans cette « mine d'or » à leur disposition.

Activités culturelles

Dans notre rapport de l'an passé, nous avons mis en évidence les deux magnifiques promoteurs de culture et de loisirs que sont «Ecole et Quartier» et le Groupe d'animation artistique de Versoix (GAAV).

«Ecole et Quartier» poursuit sa vie fourmillante, sous la présidence de Mme Maureen Payro; elle a succédé à Mme Anne-Catherine Kunz, à qui vont tous nos remerciements pour sa gracieuse efficacité.

Les deux ciné-clubs et les concerts de Versoix affirment une existence très appréciée.

Dans le cadre de sa belle exposition d'automne, le GAAV a présenté les œuvres des dix-huit concurrents du concours « Ça bouge à Versoix ». Les lauréats ont été Mme et M. Jean-Georges Kursner, qui ont présenté avec esprit le grand exercice d'automne des sapeurs-pompier, à l'observatoire de Sauvigny.

Pour 1983, le thème sera « Un personnage versoisien », le moyen d'expression étant la photo.

Le bulletin trimestriel d'informations poursuit sa modeste existence; nous souhaitons avoir des observations quant à son utilité et nous sommes prêts à examiner toute suggestion tendant à son amélioration.

Deux importantes publications seront prochainement éditées par la Mairie.

Il s'agit tout d'abord d'un recueil de poèmes de notre délicate poétesse, Mme Jeanne Charbonnier, ensuite de l'ouvrage si attendu de notre très estimé ancien secrétaire général, M. Marcel Lacroix, sur le Versoix des cent dernières années.

Les traditionnelles et toujours bien vivantes fêtes qui regroupent nos concitoyens ont eu l'ambiance et l'affluence qu'elles méritent. De plus en plus agrémentées par des prestations de notre Musique municipale, notamment lors des Promotions et du Premier Août, elles sont ces occasions trop rares de rassemblement qui donnent pour quelques heures à une communauté de l'importance de Versoix sa dimension humaine.

Les deuxièmes Floralies de Versoix, assumées avec enthousiasme et ténacité par M. Robert Pilet, sa famille, ses amis, auront certainement apporté le meilleur visage d'un printemps un peu lent, cette année, à se manifester dans toute sa splendeur.

Actions sociales

Notre commune continue à verser des allocations complémentaires à ses administrés bénéficiaires de l'aide cantonale. Les versements ont lieu au printemps et en automne; au second versement est ajoutée une allocation de chauffage. Le montant, qui n'avait pas varié depuis plusieurs années, est augmenté depuis 1983. L'allocation annuelle de chauffage de Fr. 240,— a été reprise en charge par l'Etat et incorporée aux allocations mensuelles cantonales dès janvier 1982. Le montant total des allocations versées par la commune en 1982 s'est élevé à Fr. 53.175,—.

Le nombre des chômeurs complets s'est élevé en moyenne à treize durant l'année 1982, soit une augmentation de deux unités par rapport à l'année 1981. L'augmentation s'est produite durant les derniers mois. Mentionnons que nous n'avons pas eu connaissance de l'importance du chômage partiel subi par une entreprise versoisienne durant la même période.

La sortie annuelle des aînés de la commune a été, pour la deuxième fois, organisée par la commission sociale et culturelle. Elle a permis à deux cent soixante personnes de participer à un voyage en Valais, plus

particulièrement à Sierre et au val d'Anniviers. Nous remercions ici toutes les personnes qui ont assumé de façon impeccable l'organisation de cette promenade favorisée aussi par un temps agréable.

La distribution des repas à domicile aux personnes âgées et handicapées se poursuit grâce au concours discret et bénévole de plusieurs dames que nous tenons à remercier pour cette activité qui, outre le côté pratique, apporte à des personnes isolées une présence réconfortante.

L'ouverture, dès le printemps 1981, du Bureau d'information sociale (BIS) au 71, route de Suisse rend de grands services. Nous rappelons que Mmes Dommen et Doy sont à disposition pour renseigner, conseiller et orienter les personnes ayant besoin d'aide.

Le succès rencontré par la crèche-garderie d'enfants « Les Mouflats de Bon-Séjour » a été tel qu'il a fallu, dès le début 1983, augmenter le temps d'ouverture et limiter le nombre des présences d'enfants à une fois par semaine. Les responsables de cette institution, laquelle conserve un caractère privé tout en étant subventionnée par la commune, ont droit à notre reconnaissance pour leur activité désintéressée.

Etablissement pour personnes âgées

Nous ouvrons un nouveau chapitre qui marquera la législature 1983-1987.

Désignée en décembre 1982 par le Conseil municipal, la commission spécialisée chargée de l'étude de la maison pour personnes âgées est composée comme suit :

- M. Claude Ferrero, conseiller administratif délégué, président;
- Mmes Micheline Pernet et Lise Rey, M. Jean-Daniel Guex, conseillers municipaux;
- Mlle Marie-Gabrièle Maye, infirmière;
- MM. Jacques Campiche, François Mottu et Freddy Ramseyer, médecins;
- M. Willy Burk, président du Club des aînés;
- M. Guy Perrot, directeur de l'Hospice Général;
- MM. Edouard Girard, André Ochsner et Gilbert Philippin, directeurs de maisons pour personnes âgées.

Le travail préparatoire avance rapidement car il s'agit, d'une part, de répondre dans un avenir proche à un besoin réel, d'autre part, de profiter au maximum des subventions fédérales qui vont se rétrécissant.

Le bureau d'architectes mandaté participera à la conception dès avril, ce qui est une garantie supplémentaire que cette délicate entreprise sera bien menée.

L'emplacement à Bon-Séjour a été retenu comme très favorable à cette implantation.

Nous avons l'ambition de réussir une réalisation bien intégrée dans la commune, ouverte, gaie, polyvalente, où chaque aîné, chaque famille, chaque Versoisien ait plaisir à s'y rendre comme pensionnaire, comme visiteur, comme ami du site.

Musique municipale

Le comité tout neuf de la Musique municipale, en fonction depuis octobre 1981, a accompli dans la meilleure ambiance un très gros travail.

Sous la présidence ferme et souriante de M. Bernard Lusti, les nombreux règlements internes ont été rédigés, le statut des moniteurs et monitrices réajustés, les tâches respectives de chaque responsable bien définies.

M. Edmond Colli, notre talentueux directeur, a de la sorte pu se consacrer entièrement à sa mission d'animateur et formateur musical; le très beau concert du 26 mars 1983 a permis aux auditeurs de constater que chaque année marque un progrès évident dans la qualité des prestations.

L'Ecole de musique déploie une activité réjouissante; pépinière de talents en devenir, elle attire de plus en plus d'enfants.

L'Association des amis de la Musique municipale, avec l'élan de MM. Jean Forestier et Marc Mojonner, a mené à bonne fin l'exécution du drapeau; il sera superbe et nous vous invitons d'ores et déjà à son inauguration, le samedi 28 mai 1983.

Nous remercions M. Edmond Colli, les moniteurs, les musiciens, les élèves, le comité et la commission musicale, qui mettent tout leur cœur au service de « notre musique ».

Service du feu

Nos sapeurs-pompiers ont été alarmés à de nombreuses reprises au cours de l'année pour des sinistres de peu d'importance, des feux de voitures et des déclenchements intempestifs d'alarmes automatiques.

Le sinistre le plus grave a été la destruction d'une caravane d'habitation le 10 février 1983, au Molard.

Notre compagnie a aussi été appelée à participer à deux grands exercices périodiques de coordination : le 13 mai 1982, il s'agissait de la simulation d'une chute d'avion à Collex-Bossy, organisé par le Service de secours de l'aéroport, exercice auquel ont participé l'ensemble des sapeurs de la région. Le 29 septembre 1982 a eu lieu un exercice international présumant une grave pollution de la Versoix, suite à un accident au lac de Divonne. Chaque fois, notre compagnie a rempli le rôle qui lui incombait avec compétence.

Les mutations suivantes sont intervenues durant l'année :

Tout d'abord, la nomination de cinq nouveaux sapeurs, MM. Jean-Jacques Nötzli, Théodore Pizzolante, Claude Schaer, Luigi Seramondi et Edouard Voegeli, que nous remercions et à qui nous souhaitons la bienvenue dans la compagnie.

D'autre part, à la suite des cours d'instruction auxquels ils se sont astreints, les sapeurs Claude Fouvy et Jean-Georges Kursner ont obtenu le grade de caporal.

Il a été enregistré la démission du sapeur Henri Salina qui a obtenu sa retraite après trente ans de service et que nous remercions encore pour sa collaboration.

Le sapeur Daniel Faure a quitté la commune après six ans de service à la compagnie.

Enfin, la compagnie a eu le chagrin de perdre le sapeur Philippe Pamingle, décédé subitement à l'âge de vingt-huit ans. Il n'aura passé que six ans au sein de la compagnie et laisse le souvenir d'un camarade agréable et dévoué.

Au 31 décembre 1982, l'effectif se composait de quatre officiers, treize sous-officiers, trente et un sapeurs et un médecin, soit quarante-neuf hommes au total.

Nous pouvons d'ores et déjà signaler de nouvelles admissions au printemps 1983; elles seront mentionnées dans le prochain compte rendu.

L'équipement de la compagnie a été complété en 1982 par l'acquisition proposée sur le plan cantonal, de combinaisons-salopettes facilitant les possibilités d'habillement lors des sinistres. Les vestes simili sont en cours d'être munies de bandes blanches réfléchissantes permettant un meilleur repérage de nuit.

Le matériel de corps est amélioré et complété chaque année. En 1982, il a été fait l'acquisition de nouveaux appareils radio.

Ce compte rendu est l'occasion de remercier l'ensemble de la compagnie qui volontairement accepte de rendre service à la communauté et, tout spécialement, le commandant et les cadres qui ne ménagent pas leur peine et leur temps afin de maintenir notre service du feu apte à remplir sa mission.

Protection civile

L'effectif des personnes instruites n'a pratiquement pas varié en 1982. Au 31 décembre, il s'élevait à deux cent nonante environ.

En raison de l'importance des effectifs, quatre cours de répétition ont été organisés en 1982. Les diverses formations ont effectué les travaux de leur ressort. Le service des abris a exécuté la deuxième partie de la planification générale consistant en l'inventaire des abris et la détermination des emplacements pour les habitants. Il a aussi été procédé à la terminaison des travaux aux abords de la source d'Ecogia.

Un accord est intervenu entre le Service cantonal de la protection civile et celui de la Ville de Genève afin d'assurer la formation de base dès 1983 au nouveau centre d'instruction de Richelien. C'est là une heureuse nouvelle; les Versoisiens pourront ainsi recevoir leur instruction dans la commune au lieu d'effectuer le déplacement à Bernex. Il sera aussi possible d'utiliser les installations de Richelien pour certains exercices lors des cours de répétition.

En ce qui concerne le centre d'instruction de Richelien, mentionnons que le Conseil administratif a été régulièrement informé de l'avancement des travaux et invité sur place par les autorités responsables de la Ville de Genève.

L'équipement du poste sanitaire de Montfleury s'est poursuivi en 1982. Cette opération n'est pas encore terminée.

La multiplicité du matériel de l'ensemble de notre protection civile locale a nécessité de confier des travaux d'organisation et de mise au point des inventaires à une personne compétente et pouvant disposer du temps nécessaire. De nombreuses journées de travail ont été effectuées à cet effet par M. Daniel Ronget, ancien chef local à Vernier, qui a pu mettre au point cette organisation. Nous tenons à le remercier sincèrement pour sa collaboration.

Nous avons été soumis à une inspection fédérale au début février 1983. Le résultat a été entièrement positif et n'a donné lieu qu'à des compliments sur la tenue des locaux, des installations, du matériel, de l'équipement et de l'administration. Nous en sommes particulièrement heureux, ce qui nous donne l'occasion d'exprimer nos félicitations et notre gratitude à M. Albert Jaccard, chef local, et à tous ses collaborateurs.

Aviation, aéroport, CFF

Vos autorités restent vigilantes et elles ne manquent pas de répercuter aux instances responsables les doléances exprimées par des concitoyens dérangés par telle ou telle agression sonore.

Par le canal de la commission consultative pour la lutte contre le bruit des aéronefs, où nous sommes représentés, nous intervenons à chaque occasion opportune; notre souci constant est d'éviter que les habitants de la rive droite soient pénalisés par une redistribution des atterrissages et décollages apportant un surcroît de nuisances.

Cette appréciation réaliste de ce qui est possible s'exerce également en direction des CFF qui, dans le cadre de leurs nécessaires activités nocturnes — réfection des voies et trafic marchandises — ont été invités à un maximum de discrétion.

La commission municipale permanente des nuisances collabore volontiers à toute étude ou action allant dans le sens de ces préoccupations.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous voici au terme non seulement d'une année de gestion des affaires publiques, mais d'une législature.

Elle a été marquée en son début — en 1979 — par un renouvellement considérable des autorités communales : 50 % du Conseil municipal, un tiers du Conseil administratif.

Il était donc prévisible qu'à la sérénité puisse succéder une certaine forme d'interrogation, que l'imagination vienne éventuellement supplanter la réflexion, et que l'action politique prenne partiellement le pas sur le dialogue concerté.

De fait, Versoix a connu à cinq reprises le recours au suffrage populaire. Que le peuple ait été interpellé ou consulté est l'expression d'une démocratie vivante, il faut donc s'en féliciter. Que les options de la majorité du Conseil municipal aient été quatre fois sur cinq confortées par la population, est d'autre part un constat rassurant et encourageant.

Il demeure que la paralysie momentanée d'un dossier débouche obligatoirement sur un coût de réalisation augmenté, dont les locataires, pour prendre un cas précis, font les frais, sans pour autant apporter de progrès vraiment essentiel. Le contraire voudrait signifier que nos autorités ont sombré dans la déraison, c'est à l'évidence une hypothèse exclue par la pluralité même des options individuelles qui les composent. Le recours, tant au référendum qu'à l'initiative, est en soi une décision saine. Remarquons néanmoins que sur le plan pratique les résultats concrets enregistrés à Versoix démontrent plutôt l'inanité des luttes politiques à ce niveau. En définitive, la vérité repose sur un dialogue nourri, préalable à toute décision importante. Dialogue tant des élus entre eux que des élus avec leurs électeurs, ces derniers pris individuellement ou en association de toutes sortes.

Avouer ce goût pour l'échange et cette passion pour la liberté de l'esprit, c'est aussi dénoncer « l'illusion idéologique ».

* * *

Notre second propos sera de constater que, si la croissance, le développement, l'expansion, étaient il y a dix ans encore des notions sacro-saintes jouissant d'une large approbation populaire, il n'en va plus de même aujourd'hui. Les vœux exprimés dans notre population appellent bien plus à des améliorations de l'infrastructure sociale du cadre existant qu'à leur accroissement dans le périmètre urbanistique élargi. Les problèmes relatifs au logement demeurent certes, mais il devient tout aussi nécessaire d'écouter les voix qui prêchent en faveur de la protection de l'environnement et de l'amélioration de la qualité de la vie. Et prétendre que ces deux préoccupations ne sont de loin pas incompatibles conduit à vouloir en faire la démonstration : c'est bien à cette tâche que nous nous sommes attelés depuis quatre ans.

* * *

Nous terminons enfin sur une réflexion générale relative à la conduite des affaires publiques. Le rôle du Conseil municipal est double : il contrôle la gestion de l'exécutif en même temps qu'il l'alimente par ses projets de délibérations, ses propositions individuelles, ses questions écrites ou orales. De manière concrète, l'essentiel de son action réside toutefois dans des tâches de surveillance; il y a donc report de son action motrice sur le Conseil administratif.

Ce dernier, quant à lui, a pour mission d'exécuter ce que lui confie le législatif; il est également habilité à faire des propositions et conduire la réalisation de ses projets. De plus, il gère les affaires courantes. Or, ces dernières l'absorbent de manière très prépondérante. C'est cette même situation que M. Giscard d'Estaing dénonçait en 1976 quand il lançait avec dédain à ses ministres les moins actifs : «vous êtes tombés dans la gestion». Mai 1968 réclamait à grands cris «l'imagination au pouvoir», encore faudrait-il pouvoir concilier les trois axes d'une charge particulièrement lourde. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que vouloir une politique, c'est commencer par s'en donner les moyens.

Les quatre années qui s'achèvent ont été marquées par une activité intense de conception et d'élaboration, phase première inhérente à toute volonté de réalisation. C'est le côté le moins spectaculaire de notre travail, mais La Rochefoucauld disait déjà que «la parfaite valeur est de faire sans témoins ce qu'on serait capable de faire devant tout le monde». Nous vous disons donc ici notre confiance dans la qualité du travail exécuté et dans son importance bénéfique pour les années lourdes de labeur et de préoccupations qui nous attendent.

Versoix, le 17 mai 1983.

Gérard Ramseyer, maire

Claude Ferrero, conseiller administratif

Pierre Wicht, conseiller administratif

ÉTATS FINANCIERS 1982

ACTIF

	Fr.	Fr.
Trésorerie		
Caisse	21.985,60	
Chèques postaux	328.371,15	
Banque	167.977,55	518.334,30
Dépôts auprès de l'Etat		
Compte budgétaire	1.473.922,10	
Compte ordinaire de dépôt	287.738,50	
Compte spécial de dépôt	258.019,20	
Compte spécial de dépôt (Centre sportif)	1.835.788,30	3.855.468,10
Banques		
Banque Hypothécaire	1.445.548,66	
Caisse d'Epargne	601.148,15	
Caisse Raiffeisen	62.209,25	2.108.906,06
Débiteurs		
Etat de Genève :		
taxes d'équipement, d'épuration et d'écoulement	1.175.233,90	
Reliquat d'impôts à encaisser	1.097.785,67	
Débiteurs divers	233.220,85	
Actif transitoire	35.621,05	2.541.861,47
Placements		
327 parts Banque Hypothécaire	654.000,—	
Capital des Services Industriels	567.750,—	
10 parts Coopérative Financière des communes genevoises	5.000,—	
327 titres de participation de la Banque Hypothécaire	245.250,—	
10 actions Téléphérique du Salève	10.000,—	1.482.000,—
Travaux en cours		
Bâtiments publics	1.998.197,55	
Autres	2.427.145,20	4.425.342,75
Immobilisations		
Terrains	3.643.488,50	
Immeubles publics	13.423.542,—	
Immeubles locatifs	1.518.590,—	
Terrains pour routes	315.650,—	
Equipement sportif	135.986,—	
Mobilier et matériel	6,—	19.037.262,50
Fonds spéciaux		
Actifs divers des fonds spéciaux		3.847.950,65
		<u>37.817.125,83</u>

31 décembre 1982

	Fr.	Fr.
PASSIF		
Créanciers		
Créanciers divers et passif transitoire		608.446,30
Dette communale consolidée		
Dette publique		11.345.386,50
Dette communale flottante		
Dette publique		911.964,70
Provisions pour dépenses différées		955.034,60
Fonds de réserve		
Travaux d'équipement	832.197,75	
Travaux d'épuration	79.736,50	
Travaux d'écoulement	263.299,65	
Réserve générale :		
— engagée	2.500.000,—	
— disponible	2.429.275,85	
Centre sportif	2.388.677,30	
Fonds de décoration	63.258,20	8.556.445,25
Réserve d'exploitation des immeubles		89.837,80
Fonds spéciaux		
Compte courant du fonds de bienfaisance	20.043,55	
Capital des fonds spéciaux :		
— Fonds communal de bienfaisance	170.098,40	
— Fonds des courses scolaires	21.802,75	
— Prix Adrien-Lachenal	1.527,—	
— Fonds Marc-Birkigt	87.587,30	
— Fonds d'entraide	203.603,55	
— Fonds Livada	3.343.288,10	3.847.950,65
Capital communal		
Solde au 1er janvier 1982	10.298.358,73	
Plus-value de fortune 1982	1.203.701,30	11.502.060,03

37.817.125,83

COMPTE DE VARIATIONS DE FORTUNE DE L'EXERCICE 1982

AUGMENTATIONS

	Fr.
Boni budgétaire 1982	74.979,30
Amortissement de la dette communale consolidée	744.836,05
Remboursement de dette par budget	187.850,—
Intérêts actifs non budgétisés	95.396,90
Achat de titres par budget	10.000,—
Augmentation du reliquat des centimes additionnels communaux	32.200,80
Augmentation du reliquat de la taxe professionnelle communale	39.850,—
Annulation droits d'habitation Naine	160.000,—
Annulation solde réserve passage et route de Pont-Céard	196.019,60
Diminution des intérêts courus sur emprunts	17.854,65
Annulation intérêts sur avance de l'Etat de Genève	97.664,—
Financement de travaux et dépenses hors budget par fonds de réserve :	
— réserve générale	180.000,—
— réserve centre sportif	218.258,55
	<u>2.054.909,85</u>

DIMINUTIONS

Amortissements sur immeubles publics	602.950,—
Amortissements sur dépenses hors budget :	
— démolition d'immeubles dans le Bourg	30.000,—
— étude centre sportif I	218.258,55
	<u>851.208,55</u>

RÉSULTAT

Plus-value de fortune de l'exercice virée à capital	<u>1.203.701,30</u>
---	---------------------

COMPTE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1982

RECETTES	Fr.
50. Administration	
50.21 Finances de naturalisation	8.950,—
50.29 Recettes administratives diverses	28.976,—
51. Finances	
51.11 Centimes additionnels communaux	5.471.669,90
51.12 Fonds de péréquation financière	632.962,—
51.13 Taxe professionnelle communale	127.318,40
51.14 Part sur impôts gains immobiliers	200.060,90
51.15 Part taxes compagnies d'assurances	43.378,40
51.16 Part sur impôts bénéfiques d'aliénation	873,—
51.29 Recettes financières diverses	1.218,80
51.31 Redevance des Services Industriels	291.036,20
51.32 Fonds d'équipement communal	445.783,75
51.41 Intérêts des fonds placés	76.877,50
52. Ecoles, bibliothèque, sports et loisirs	
52.29 Contributions extérieures pour la bibliothèque	1.021,90
53. Police municipale, état civil	
53.21 Produit de l'état civil	2.959,80
53.22 Permissions de police	2.597,50
53.24 Produit des amendes	23.875,70
54. Travaux publics	
54.29 Recettes diverses	16.780,—
54.31 Subvention de l'Etat pour les routes	9.111,—
54.32 Subvention de l'Etat pour l'entretien des bâtiments et emplacements	17.393,—
54.41 Locations diverses	89.908,20
54.42 Cimetière et inhumations	7.777,—
55. Service social	
55.54 Recettes du restaurant scolaire	20.990,—
56. Service du feu et de secours	
56.31 Subventions et rétrocessions pour matériel et bouches à eau	1.796,20
57. Protection civile	
57.31 Subventions et rétrocessions pour les cours	9.743,70
Total des recettes	<u>7.533.058,85</u>

DÉPENSES

Fr.

60. Administration

60.01	Indemnités aux conseillers administratifs	36.000,—
60.02	Indemnités aux conseillers municipaux	11.400,—
60.11	Traitements de l'ensemble du personnel	1.041.047,55
60.12	Allocations de vie chère	92.311,90
60.15	Primes d'ancienneté et gratifications	89.087,90
60.16	Prestations sociales en faveur du personnel	194.994,05
60.17	Contributions aux caisses de compensation	85.462,20
60.18	Indemnités spéciales	13.631,—
60.21	Assurances générales	17.851,60
60.22	Frais administratifs et de bureau	27.846,90
60.23	Frais de port, de téléphone, de chèques postaux	32.888,85
60.24	Frais de déplacements	9.468,20
60.26	Matériel et mobilier administratif	35.417,15
60.27	Frais d'honoraires et de fiduciaire	44.262,60
60.28	Frais de votations et élections	7.211,—
60.29	Frais généraux divers	116.204,55
60.31	Allocations aux sociétés communales	25.000,—
60.39	Cotisations et autres allocations	17.882,—

61. Finances

61.11	Contributions foncières	9.066,20
61.21	Achat de terrains, de titres, de bâtiments	197.850,—
61.31	Attributions aux fonds de réserve	1.300.000,—
61.32	Compensation financière aux communes frontalières	24.527,—
61.41	Intérêts de la dette communale	668.042,95
61.42	Amortissement de la dette communale	744.836,05
61.49	Autres intérêts	85.833,40

62. Ecoles, bibliothèque, sports et loisirs

62.21	Matériel et mobilier scolaire	18.917,20
62.22	Fête des écoles	19.384,35
62.23	Courses scolaires, classes vertes et de neige	13.724,—
62.24	Autres dépenses pour l'instruction publique	15.488,10
62.26	Entretien et renouvellement de la bibliothèque	13.787,90
62.28	Activités culturelles organisées par la commune	8.059,50
62.33	Participations et subventions pour colonies de vacances	7.968,—
62.37	Participations et subventions pour activités sportives	10.000,—
62.38	Participations et subventions pour activités culturelles	33.977,—
62.39	Autres subventions (Musique municipale)	50.972,—

63. Police municipale, état civil

63.27	Frais pour l'état civil	1.846,—
-------	-----------------------------------	---------

64. Travaux publics

64.21	Levée des ordures	225.343,80
64.22	Frais pour le traitement des ordures	203.995,35
64.25	Frais pour les véhicules et les machines	89.526,10
64.26	Frais d'outillage et de petit matériel	27.656,95
64.27	Frais d'étude pour travaux	70.995,20
64.31	Entretien des lignes de tir	1.549,40

A reporter 5.741.313,90

DÉPENSES (suite)

Fr.

	Report	5.741.313,90
64.41 Entretien des bâtiments communaux et locations diverses		339.050,65
64.42 Services Industriels des bâtiments communaux		69.780,20
64.43 Chauffage des bâtiments communaux		174.582,15
64.44 Assurances des bâtiments communaux		42.708,50
64.46 Mobilier des bâtiments communaux		28.456,30
64.51 Entretien et location des emplacements communaux		216.555,65
64.52 Services Industriels des emplacements communaux		17.400,15
64.61 Entretien des chaussées et canalisations		300.000,—
64.62 Eclairage public		90.000,—
65. Service social		
65.21 Office social municipal		80.434,60
65.31 Subventions pour crèches et garderies		24.156,—
65.32 Allocations aux institutions sociales communales		36.730,—
65.33 Allocations aux autres institutions sociales		4.512,—
65.35 Aide humanitaire		10.000,—
65.38 Versement au fonds communal de bienfaisance		8.950,—
65.54 Frais pour le restaurant scolaire		33.830,40
66. Service du feu et de secours		
66.11 Indemnités aux sapeurs-pompiers		10.780,—
66.21 Frais divers du service du feu		33.000,—
66.25 Véhicules du service du feu		5.033,60
66.32 Participation aux frais du Service d'incendie de la Ville de Genève		37.590,30
67. Protection civile		
67.21 Frais pour l'organisation des cours		17.549,—
67.29 Frais divers de la protection civile		75.611,15
67.31 Participation à la construction et aux dispositifs d'abris		60.055,—
Total des dépenses		<u>7.458.079,55</u>

RÉCAPITULATION

Total des recettes	7.533.058,85
moins :	
Total des dépenses	<u>7.458.079,55</u>
Excédent des recettes	<u>74.979,30</u>

TABLEAU DE LA DETTE

Année	Créanciers	Echéance de l'emprunt	Montant initial	Solde au 31.12.1981	Augmentations en 1982
			Fr.	Fr.	Fr.
A. Dette communale consolidée, publique					
1962	Caisse d'Épargne	1982	2.000.000,—	155.338,—	—,—
1964	Caisse d'Épargne	1984	1.200.000,—	259.904,—	—,—
1969	Caisse d'Épargne	1989	500.000,—	262.575,—	—,—
1971	Caisse d'Épargne	1991	1.000.000,—	632.895,—	—,—
1971	Banque Hypothécaire	1991	1.000.000,—	634.068,70	—,—
1972	Banque Hypothécaire	1992	1.000.000,—	679.818,70	—,—
1972	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents	1992	1.000.000,—	550.000,—	—,—
1972	Caisse d'Épargne	1992	1.500.000,—	1.010.719,—	—,—
1972	Union de Banques Suisses	1992	1.000.000,—	910.000,—	—,—
1973	Banque Hypothécaire	1993	1.000.000,—	716.216,20	—,—
1974	Caisse d'Épargne	1994	1.000.000,—	757.374,—	—,—
1975	Coopérative Financière des communes genevoises	1990	1.000.000,—	733.357,65	—,—
1976	Coopérative Financière des communes genevoises		500.000,—	400.000,—	—,—
1980	Banque Hypothécaire	2020	1.200.000,—	1.187.956,30	—,—
1981	Banque Hypothécaire	2001	2.000.000,—	2.000.000,—	—,—
1982	Caisse d'Épargne	2002	1.200.000,—	—,—	1.200.000,—
			<hr/>		
			18.100.000,—	10.890.222,55	1.200.000,—
			<hr/>		
B. Dette communale flottante publique					
1979	Coopérative Financière des communes genevoises		1.000.000,—	901.250,10	10.714,60
			<hr/>		

COMMUNALE AU 31 DÉCEMBRE 1982

Amortissements 1982	Solde au 31.12.1982	Taux	Echéance des intérêts	Intérêts payés en 1982	Intérêts dus au 31.12.1982
Fr.	Fr.	%		Fr.	Fr.
155.338,—	—,—	5	30.12	7.781,15	—,—
83.055,—	176.849,—	4,25	29.10	11.045,90	1.273,55
26.058,—	236.517,—	6,5	10.9	17.067,35	4.697,50
49.734,—	583.161,—	5,25	27.12	33.227,—	255,15
50.411,40	583.657,30	5	22.12	31.703,40	648,50
46.615,65	633.203,05	5,5	15.5	37.390,—	21.766,35
50.000,—	500.000,—	5	20.3 - 20.9	27.500,—	7.291,65
65.753,—	944.966,—	6,5	29.12	65.696,75	131,25
10.000,—	900.000,—	5,5/6,5	—	54.698,45	—,—
46.986,30	669.229,90	4,75	12.12	30.439,20	1.756,75
38.841,—	718.533,—	6,5	30.12	49.229,30	—,—
58.117,—	675.240,65	8,25	25.2	61.102,—	47.196,50
—,—	400.000,—	5,5	31.12	22.139,85	—,—
12.413,90	1.175.542,40	4,25	30.3	50.488,15	37.470,40
51.512,80	1.948.487,20	6,5	22.10	130.000,—	21.162,75
—,—	1.200.000,—	5,5	19.11	—,—	7.516,65
<u>744.836,05</u>	<u>11.345.386,50</u>			<u>629.508,50</u>	<u>151.167,—</u>
—,—	911.964,70	4,25	31.12	38.534,45	—,—

TABLEAU DES CRÉDITS

Désignation	Date de délibération	Crédits votés
A. Crédits liquidés en 1982		Fr.
Etude centre sportif	26. 6.1978	380.000,—
Démolition d'immeubles communaux dans le Bourg	15. 2.1980	30.000,—
Financement achat propriété Naine (solde)	25. 5.1982	150.000,—
		<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/>
		560.000,—
		<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/>
B. Crédits en cours au 31 décembre 1982		
Aménagement cimetière et columbarium	11. 9.1979	385.000,—
Egouts du Bourg de Versoix	19.11.1979	450.000,—
Egouts de l'avenue de Choiseul	17.12.1979	271.000,—
Collecteur de Richelien	29. 9.1980	100.000,—
		450.000,—
		<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/>
		376.000,—
		<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/>
		926.000,—
Transformations de Bon-Séjour	24.11.1980	1.000.000,—
		<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/>
		800.000,—
		<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/>
		1.800.000,—
		<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/>
Achat d'une parcelle et aménagement de jardins familiaux	19.10.1981	380.000,—
Aménagements extérieurs de Bon-Séjour	21.12.1981	670.000,—
Création d'une place dans le Bourg	21.12.1981	680.000,—
Etude nouvel aménagement de la commune	21.12.1981	135.000,—
Reconstruction de la halte de Pont-Céard	4. 5.1982	120.000,—
Aménagement d'un passage public au sud de l'immeuble PTT	15.11.1982	75.000,—
Concours pour une salle omnisports	13.12.1982	90.000,—
		<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/>
		5.982.000,—
		<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/>
	TOTAUX	6.542.000,—
		<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/>

HORS BUDGET

Financement	Total payé au 31.12.1981	Paiements effectués en 1982	Total payé au 31.12.1982	Solde disponible (dépassem.)
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Réserve centre sportif	100.630,80	117.627,75	218.258,55	161.741,45
Réserve générale	25.000,—	5.000,—	30.000,—	—,—
Réserve générale	—,—	150.000,—	150.000,—	—,—
	<u>125.630,80</u>	<u>272.627,75</u>	<u>398.258,55</u>	<u>161.741,45</u>
Réserve générale	330.604,—	23.150,70	353.754,70	31.245,30
Emprunt	437.680,10	121.848,85	559.528,95	(109.528,95)
Emprunt	264.970,—	—,—	264.970,—	6.030,—
Compte de dépôt Etat				
Réserve générale				
A déterminer	7.505,—	928.164,65	935.669,65	(9.669,65)
Réserve générale				
Emprunt				
	<u>1.332.449,55</u>	<u>644.200,—</u>	<u>1.976.649,55</u>	<u>(176.649,55)</u>
Réserve générale	195.000,—	—,—	195.000,—	185.000,—
A déterminer	—,—	—,—	—,—	670.000,—
A déterminer	32.628,—	30.599,60	63.227,60	616.772,40
A déterminer	—,—	40.000,—	40.000,—	95.000,—
Réserve générale	—,—	21.548,—	21.548,—	98.452,—
Réserve générale	—,—	—,—	—,—	75.000,—
Réserve générale	—,—	—,—	—,—	90.000,—
	<u>2.600.836,65</u>	<u>1.809.511,80</u>	<u>4.410.348,45</u>	<u>1.571.651,55</u>
	<u>2.726.467,45</u>	<u>2.082.139,55</u>	<u>4.808.607,—</u>	<u>1.733.393,—</u>

CENTIMES ADDITIONNELS COMMUNAUX

	1982	
	Budget	Résultat
	Fr.	Fr.
Personnes physiques :		
— total		5.285.216,—
— par centime		105.704,—
Personnes morales :		
— total		186.454,—
— par centime		3.729,—
Ensemble :		
— total	5.250.000,—	5.471.670,—
— par centime	105.000,—	109.433,—

ÉVOLUTION DU PRODUIT GLOBAL DU CENTIME DES NEUF DERNIÈRES ANNÉES

	Population début d'année	Budget	Résultat
		Fr.	Fr.
1974	6476	42.000,—	53.389,—
1975	6850	50.000,—	68.223,—
1976	7138	65.000,—	74.815,—
1977	7261	82.000,—	75.798,—
1978	7193	82.000,—	77.392,—
1979	7340	80.000,—	98.800,—
1980	7526	84.000,—	94.973,—
1981	7747	95.000,—	104.203,—
1982	8134	105.000,—	109.433,—

FONDS SPÉCIAUX

I. Fonds communal de bienfaisance

	Fr.	Fr.
Solde au 1.1.1982		179.912,35
Recettes 1982 :		
— Dons divers	300,—	
— Produit des placements et intérêts	7.785,50	
— Demi-produit du tronc des mariages	250,—	
— Produit des naturalisations	8.950,—	17.285,50
		<u>197.197,85</u>
Dépenses 1982, secours versés		27.099,45
Capital au 31.12.1982		<u>170.098,40</u>

II. Fonds des courses scolaires

Solde au 1.1.1982	20.953,15
Recettes 1982 :	
— Produit des placements et intérêts	849,60
Capital au 31.12.1982	<u>21.802,75</u>

III. Prix Adrien-Lachenal

Solde au 1.1.1982	1.466,50
Recettes 1982 : intérêts	60,50
Capital au 31.12.1982	<u>1.527,—</u>

IV. Fonds Marc-Birkigt

Solde au 1.1.1982.	84.590,90
Recettes 1982 : intérêts	2.996,40
Capital au 31.12.1982	<u>87.587,30</u>

V. Fonds d'entraide

Solde au 1.1.1982	201.065,40
Recettes 1982 : intérêts	9.084,15
	<u>210.149,55</u>
Dépenses 1982 : paquets de Noël 1981	6.546,—
Capital au 31.12.1982	<u>203.603,55</u>

VI. Fonds Livada

Solde au 1.1.1982	2.983.162,10
Recettes 1982 :	
— Intérêts et produit des placements	202.095,05
— Versement	158.059,—
	<u>360.154,05</u>
	3.343.316,15
Dépenses 1982 : frais	28,05
Capital au 31.12.1982	<u>3.343.288,10</u>

**Extrait du rapport sur le contrôle des comptes
de l'exercice 1982
établi par la Société fiduciaire et d'Etudes fiscales**

Conformément au mandat qui nous a été confié par le Conseil administratif, nous avons procédé à la vérification des comptes de la Commune de Versoix pour l'exercice 1982.

Remarques préliminaires

L'exécution de notre mandat de révision des comptes de l'exercice 1982 n'a pas présenté de problèmes particuliers ou nouveaux.

Les procédures de surveillance et de contrôle internes continuent à être appliquées.

Les comparaisons des comptes 1982 avec ceux de 1981 ont été effectuées comme les années précédentes. Elles indiquent l'évolution qui s'est produite au bilan et au compte des recettes et des dépenses.

Bilan

La comparaison entre les bilans condensés des deux derniers exercices se présente comme suit :

	31.12.1981	31.12.1982
	Fr.	Fr.
Actif		
Caisse et chèques postaux	104.564,10	350.356,75
Dépôts auprès de l'Etat	4.364.894,—	3.855.468,10
Banques	2.296.981,51	2.276.883,61
Département des travaux publics	1.158.191,90	1.175.233,90
Reliquat d'impôts à encaisser	1.025.734,87	1.097.785,67
Débiteurs divers	237.019,85	233.220,85
Actif transitoire	12.483,20	35.621,05
Placements	1.472.000,—	1.482.000,—
Travaux en cours	2.802.607,05	4.425.342,75
Terrains	3.643.488,50	3.643.488,50
Immeubles publics	14.021.142,—	13.423.542,—
Immeubles locatifs	1.734.240,—	1.518.590,—
Terrains pour routes	100.000,—	315.650,—
Equipements sportifs	141.336,—	135.986,—
Mobilier et matériel	5,—	6,—
Fonds spéciaux (dépôts, titres et placement)	3.473.594,50	3.847.950,65
Total de l'actif	36.588.282,48	37.817.125,83
Passif		
Créanciers divers et passif transitoire	2.240.537,80	608.446,30
Dette communale consolidée publique	10.890.222,55	11.345.386,50
Dette communale flottante, publique	901.250,10	911.964,70
Provisions pour dépenses différées	962.807,65	955.034,60
Réserves Département des travaux publics	1.158.191,90	1.175.233,90
Réserves diverses	6.577.050,40	7.381.211,35
Réserve d'exploitation des immeubles locatifs	86.268,85	89.837,80
Capital communal	10.298.358,73	11.502.060,03
Fonds spéciaux	3.473.594,50	3.847.950,65
Total du passif	36.588.282,48	37.817.125,83

Le total du bilan au 31 décembre 1982 a augmenté de Fr. 1.228.843,35 par rapport à celui de l'exercice précédent.

Compte budgétaire des recettes et des dépenses

La comparaison, sous forme condensée des recettes et des dépenses des deux derniers exercices, se présente comme suit :

	Comptes 1981	Comptes 1982	Augmentation (Diminution)
	Fr.	Fr.	Fr.
Recettes			
Administration	29.754,70	37.926,—	8.171,30
Finances :			
— Centimes additionnels communaux	5.210.148,45	5.471.669,90	261.521,45
— Fonds de péréquation financière	557.404,—	632.962,—	75.558,—
— Taxe professionnelle communale	261.445,35	127.318,40	(134.126,95)
— Parts sur impôts gains immobiliers	111.938,90	200.060,90	88.122,—
— Redevances des Services Industriels	290.843,60	291.036,20	192,60
— Fonds d'équipement communal	331.637,90	445.783,75	114.145,85
— Divers	122.973,45	122.347,70	(625,75)
Ecoles, bibliothèque, sports et loisirs	7.325,—	1.021,90	(6.303,10)
Police municipale, état civil	22.434,90	29.433,—	6.998,10
Travaux publics	139.425,35	140.969,20	1.543,85
Service social	5.790,—	20.990,—	15.200,—
Service du feu et de secours	—,—	1.796,20	1.796,20
Protection civile	10.829,65	9.743,70	(1.085,95)
	7.101.951,25	7.533.058,85	431.107,60
Dépenses			
Administration	1.698.538,—	1.897.967,45	199.429,45
Finances :			
— Intérêts de la dette communale	502.032,30	668.042,95	166.010,65
— Autres intérêts	137.825,—	85.833,40	(51.991,60)
— Amortissement de la dette communale	680.109,90	744.836,05	64.726,15
— Attribution au fonds de réserve	1.500.000,—	1.300.000,—	(200.000,—)
— Achat terrains, bâtiments, titres	187.850,—	197.850,—	10.000,—
— Compensation financière aux communes frontalières	20.600,20	24.527,—	3.926,80
— Contributions foncières	8.659,25	9.066,20	406,95
Ecoles, bibliothèque, sports et loisirs	179.762,85	192.278,05	12.515,20
Police municipale, état civil	1.937,60	1.846,—	(91,60)
Travaux publics	1.809.142,85	1.897.600,40	88.457,55
Service social	145.091,05	198.613,—	53.521,95
Service du feu	104.646,40	86.403,90	(18.242,50)
Protection civile	46.217,60	153.215,15	106.997,55
	7.022.413,—	7.458.079,55	435.666,55
Excédent des recettes	79.538,25	74.979,30	(4.558,95)

Le compte budgétaire des recettes et des dépenses de l'exercice 1982 dégage un excédent de recettes de Fr. 74.979,30 alors qu'il était de Fr. 79.538,25 au 31 décembre 1981. La diminution de Fr. 4.558,95 résulte des variations suivantes par rapport à l'exercice 1981 :

Accroissement des recettes	Fr. 431.107,60
moins :	
Accroissement des dépenses	Fr. 435.666,55
	<u>4.558,95</u>

L'accroissement tant des recettes que des dépenses est nettement inférieur à celui de l'exercice précédent. Les augmentations, en 1981, avaient été de l'ordre de Fr. 803.000,— pour les recettes et de Fr. 754.000,— pour les dépenses.

L'attribution au fonds de réserve par le débit du compte budgétaire des recettes et des dépenses de l'exercice 1982 s'est élevée à Fr. 1.300.000,— contre Fr. 1.500.000,— en 1981, soit une diminution de Fr. 200.000,—. Elle est cependant supérieure de Fr. 687.700,— au montant inscrit au budget.

Le produit des centimes additionnels communaux est supérieur de Fr. 221.670,— environ, au montant budgétisé. Les chiffres comparatifs de la valeur de perception du centime pour les neuf dernières années figurent dans les états financiers.

Conclusions

Les vérifications que nous avons effectuées nous ont permis de nous assurer de l'exactitude du bilan, du compte de variations de fortune et du compte des recettes et des dépenses de l'exercice 1982 tels qu'ils sont reproduits aux annexes.

La comptabilité est tenue avec soin et exactitude et les documents justificatifs ont été mis à notre disposition.

Les renseignements et la collaboration que nous avons obtenus du secrétariat de la Mairie ont facilité l'exécution de notre mission.

Nous sommes ainsi en mesure de proposer sans réserve l'approbation des comptes de l'exercice 1982.

Genève, le 27 avril 1983.

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE ET D'ÉTUDES FISCALES

Bernard Zufferey

**Rapport de la commission des finances du 10 mai 1983
après vérification des comptes de l'exercice 1982**

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En date du 10 mai 1983, la commission des finances s'est réunie pour procéder à l'examen des comptes de l'année 1982.

Etaient présents :

MM. Gérard Ramseyer, maire, et Pierre Wicht, conseiller administratif délégué aux finances;

M. J.-Pierre Marquis, président, Mme Micheline Pernet, MM. Daniel Conti, Georges Jauslin, Raymond Lacroix, Pierre Meyll, Pierre-Marie Salamin, Pierre-Yves Schmutz, René Schneckeburger, conseillers municipaux;

MM. Bernard Zufferey, administrateur de la Société fiduciaire et d'Etudes fiscales, Charles Wicht, secrétaire général, Michel Morzler, comptable.

Les comptes se présentent de la façon suivante :

	Budgétisé	Encaissé
Aux recettes	Fr. 6.856.000,—	Fr. 7.533.058,85
	Budgétisé	Dépensé
Aux dépenses	Fr. 6.856.000,—	Fr. 7.458.079,55

laissant apparaître un excédent de recettes de Fr. 74.979,30 qui sera versé au compte de dépôt communal auprès de la Caisse de l'Etat.

Une attribution au fonds de réserve de Fr. 1.300.000,— est comprise dans les dépenses budgétaires.

La plus-value des recettes se monte à Fr. 677.058,85.

Le bilan au 31 décembre 1982 comporte un actif de	Fr. 37.817.125,83
un passif de	Fr. 26.315.065,80
laissant apparaître un capital communal de	Fr. 11.502.060,03
La dette communale consolidée s'élève à	Fr. 11.345.386,50

Après avoir obtenu toutes les explications désirées, la commission des finances est en mesure de proposer au Conseil municipal d'approuver les comptes tels qu'ils lui sont présentés et de donner décharge au Conseil administratif en le remerciant pour sa parfaite *gestion durant l'exercice 1982*.

La commission saisit cette occasion pour exprimer sa gratitude à MM. Charles Wicht et Michel Morzler pour la tenue parfaite des comptes et la clarté des documents présentés. Elle apprécie le rapport très détaillé de la Société fiduciaire et d'Etudes fiscales qui facilite son travail de vérification.

En outre, après avoir étudié en détail la situation financière de la commune, la commission des finances propose au Conseil municipal de répartir l'attribution de Fr. 1.300.000,— de la façon suivante :

- Fr. 25.000,— au fonds de décoration,
- Fr. 1.275.000,— au fonds de réserve générale.

Le rapporteur : Pierre-Marie SALAMIN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le compte rendu administratif et financier de l'exercice 1982,

Vu le rapport de la Société fiduciaire et d'Etudes fiscales du 27 avril 1983, relatif au contrôle des comptes de l'exercice 1982,

Vu le rapport de la commission des finances du 10 mai 1983,

d é c i d e :

par 14 voix contre une et une abstention pour le point 1 ci-après, et à l'unanimité pour les points 2, 3 et 4 :

1. Le compte rendu administratif présenté par le Conseil administratif est adopté.
2. Les comptes de l'exercice 1982, avec :

aux recettes	Fr. 7.533.058,85
aux dépenses	Fr. 7.458.079,55
soit un excédent de recettes de	<u>Fr. 74.979,30</u>

sont adoptés.
3. De répartir l'attribution de Fr. 1.300.000,— faite à la réserve générale de la manière suivante :
 - au fonds de décoration Fr. 25.000,—
 - de laisser à la réserve générale Fr. 1.275.000,—
4. De donner décharge au Conseil administratif de sa gestion avec remerciements pour sa parfaite conduite des affaires communales.

Certifié conforme au procès-verbal :

Pierre-Marie SALAMIN
Président du Conseil municipal

Renseignements

Décharges publiques. — En vertu de la loi sur la protection des eaux, les décharges d'ordures et de déchets divers sont formellement interdites sur le territoire communal. Les matières combustibles doivent être conduites à l'usine d'incinération des Cheneviers et les autres déchets à celle de Bernex.

Fouilles sur la voie publique. — Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans autorisation *écrite* de la Mairie.

Taille des haies. — En vertu de l'article 76 de la loi sur les routes, les propriétaires sont tenus de couper jusqu'à une hauteur de 4,50 m. au-dessus du niveau de la chaussée, toutes branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies ne peuvent dépasser une hauteur de 1,50 m. au-dessus de la voie publique.

Ces travaux doivent s'effectuer jusqu'au 30 juin de chaque année.

Tondeuses à gazon. — Il est rappelé qu'en vertu du règlement cantonal sur la tranquillité publique, l'emploi de tondeuses à gazon est interdit les dimanches et jours fériés.

Chiens. — Les chiens doivent être tenus en laisse dans l'agglomération versoisienne, c'est-à-dire à l'intérieur du territoire délimité par les signaux routiers indiquant l'entrée de l'agglomération.

Les propriétaires de chiens sont invités à empêcher leurs animaux de souiller les trottoirs et les promenades à destination du public.

Ramonage. — Maître ramoneur : M. Kurt Zwygart, ch. des Fourches 53 B, Chêne-Bougeries. Téléphone 48 16 32.

Chef de section. — Les arrivées et départs des citoyens astreints au service militaire doivent être annoncées au chef de section, Département militaire, rue de l'Hôtel-de-Ville 2, Genève.

Services Industriels. — L'alimentation en eau, gaz et électricité est assurée par les Services Industriels de Genève, rue du Stand 12, Genève.

Contrôle de l'habitant. — Les autorisations de séjour, le dépôt et le retrait des actes d'origine, sont du ressort exclusif du Bureau du contrôle de l'habitant, rue David-Dufour 1, Genève.

Ecoles publiques

Classes primaires Groupe Lachenal : M. Rolf Dubrova, maître principal, tél. 55 12 50.
Ecole de Montfleury : M. Jean Tochon, maître principal, tél. 55 43 31.
Ecole de Bon-Séjour : Mme Tesauri, maîtresse principale, tél. 55 53 53.

Classes enfantines Groupe Lachenal : Mme Vergères, maîtresse principale, tél. 55 12 50.
Chemin Courvoisier : Mme Audergon, maîtresse principale, tél. 55 28 77.
Pavillon chemin Argand : Mme Singy, maîtresse principale, tél. 55 23 79.
Ecole de Montfleury : Mme Berger, maîtresse principale, tél. 55 43 31.

Paroisses

Paroisse catholique-romaine, M. le Curé Sottaz, route de Suisse 85, téléphone 55 12 44.

Paroisse protestante, M. le Pasteur Gatto, route de Sauverny 7, téléphone 55 27 57.

Renseignements

Corps médical et paramédical

Médecins	Babel Pierre-A., chemin de Pont-Céard 42	55 22 46
	Bourgoën Alice, route de Saint-Loup 44	55 15 94
	Bourquin Madeleine, chemin Ami-Argand 70	55 57 74
	Campiche Jacques, route de Suisse 97	55 44 75
	Croci Daniel, rampe de la Gare 2	55 12 31
	Girod Philippe, route de Suisse 97, pédiatre	55 49 10
	Kunz Edward, route de Suisse 62	55 22 42
	Mottu Delphine et François, route de Suisse 97	55 52 62
	Ramsayer Freddy, chemin Vandelle	55 23 95
	Terracina Didier, chemin Ami-Argand 70, gynécologue	55 57 74
	Une garde médicale régionale est assurée les dimanches et jours fériés; la gendarmerie, téléphone 55 10 21, vous indiquera volontiers le nom du médecin de service.	
Médecins-dentistes	Chevallier François, route de Suisse 47	55 20 95
	Cottier Jean-François, rampe de la Gare 2	55 15 15
	Honegger Denis, avenue Lachenal 7	55 23 25
Pédicures	Mme Rostetter Ursula, route de Sauverny 3	55 51 92
	Mme Jatou Fernande, rue de l'Industrie 8	55 41 41
Physiothérapeutes	Lavatelli René, route de Suisse 97	55 26 54 / 55 41 52
	Mme Muller Jutta, chemin de l'Ancien-Péage 4	55 43 69
Pharmacies	Pharmacie de Versoix, M. Aladjem André, route de Suisse 64	55 10 00 / 55 10 01
	Pharmacie des Colombières, avenue Lachenal 5	55 12 87
Sage-femme	Mme G. Mettaz, avenue Th.-Vernes 5, préparatrice en A.S.D.	55 42 38
Clinique vétérinaire	Chenevière Nicolas, rampe de la Gare 6	55 46 24

Sociétés et groupements locaux

Société	Président	
Aïroma	M. Serge Alessi	55 51 16
Association des parents des élèves du CO	M. Michel Zolliker	55 41 97
Association des parents des élèves des écoles primaires et enfantines de Versoix	Mme Evelyne Herbez	55 24 81
Association des cavaliers	M. Claude Lehmann	55 20 65
Association des colonies de vacances	Mme Lisette May	55 12 48
Association pour la protection des bois de la rive droite	M. J.-P. Schricker	55 28 67
Club des Aînés	M. Willy Burk	55 32 41
Club cyclotouriste	M. Joseph Santines	55 25 89
Club d'échecs	Mme C. Streng	74 22 10
Club des jeunes de Versoix	M. Yvan Perroud	55 29 61
Club nautique	M. Alain Rességuier	55 43 08
Confrérie des œnologues	M. Antonio Conti	55 23 03
Confrérie des potes-au-feu	M. Hervé Vouilloz	55 28 86
Ecole et Quartier	Secrétariat : CO des Colombières	55 56 81
Groupe d'animation artistique de Versoix	M. Jacky Regamey	
	Galerie « Les Muguets »	55 48 02
Garderie « Les Mouflets » de Bon-Séjour	Mme Georgette Mettaz	55 42 38
Groupe du costume genevois	Mme Gabrielle Mojonnier	55 20 62
Groupe des dames paysannes	Mme Lilly Serex	55 17 14
Judo-Club	M. Michel Courtois	55 43 16
Model-Club	M. Jacques Margand	55 51 31
Musique municipale	M. Bernard Lusti	55 18 65
Samaritains	M. Jacques Fritz	55 23 74
Ski-Club	M. Daniel Mettaz	55 42 38
Société fédérale de gymnastique	M. Marc-Henri Mettaz	55 18 60
Société lémanique des courses de lévriers	Mme M. Charles	48 10 70
Société de quilles	M. Ernest Messerli	93 15 34
Société de sauvetage	M. Roland Colli	55 23 13
Société de tir	M. Jean-Pierre Marquis	55 45 18
Tennis-Club	M. Daniel Conti	55 36 46
Versoix Badminton-Club	M. Alain Schurter	55 44 24
Versoix-Basket	M. Didier Hecquet	55 49 47
Versoix Football-Club	M. Jean-Pierre Brunet	55 40 64
Versoix Tennis de table	M. Thierry Morel	55 34 49